

THEME :

**LE RECOURS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE EN COTE D'IVOIRE :
ANALYSE DES DETERMINANTS DES CONTRATS AGRICOLES ENGAGES (RIZ
ET MAÏS)**

**De
ADAMA TRAORE**

**Master en
Gouvernance et Management des marchés publics en appui au développement durable
(GOMAP)**

Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail

En collaboration avec:

Université de Turin

Sciences Po

Expertise France

2017-2018

Mémoire approuvé par:

Frédéric MARTY

DEDICACE

A mes regrettés :

Feu mon père, Amara TRAORE

Feue ma mère, KOUASSI Affoué

REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé grâce au soutien indéfectible de certaines personnes auxquelles nous exprimons nos remerciements et notre sincère gratitude.

Ces remerciements vont particulièrement à l'endroit de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ADAMA KONE qui m'a toujours entouré de précieux conseils.

Egalement à l'endroit de Monsieur Frédéric MARTY, **Directeur de mémoire**, mon encadreur pour ses orientations et précieux conseils qui m'a permis de réaliser cette œuvre. Pour son aide précieuse, sa réactivité et le temps qu'il a bien voulu me consacrer, les mots me manquent pour lui exprimer toute notre reconnaissance.

J'exprime ma gratitude à Monsieur TOURE Idrissa, Président de la Cellule Nationale des Informations Financières (CENTIF-CI) pour son apport précieux et à toutes les personnes lors de l'étude que j'ai rencontrées et qui ont accepté de répondre à mes interrogations avec gentillesse.

Mes remerciements également à Monsieur le Directeur Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique Monsieur ASSAHORE Konan Jacques et Arthur AHOUSSE Directeur Générale Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique, grâce à qui j'ai pu participer à ce Master à Turin en Italie. Je n'oublie pas Messieurs Vassogbo BAMBA et SANGARE Ali mes aînés et responsables de services pour leurs conseils et encouragements avisés à mon endroit.

Je remercie aussi tous les intervenants dans ce programme, notamment Guillaume MERCIER, Carol CRAVERO et Roberta TRESOLDI, à ceux-là, je voudrais ajouter mes parents, amis, et tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidé à réaliser ce mémoire. Une mention spéciale à tout le personnel du CNP-PP particulièrement à son Président Monsieur FOFANA Youssouf et également Monsieur Moussa KOUYATE secrétaire exécutif du CNP-PP qui a été pour moi un guide, un professeur.

Une pensée pour mon épouse et mes enfants qui ont été d'un soutien indéfectible tout au long de ce programme de Master.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	IV
RESUME.....	V
Introduction générale.....	6
Partie 1 : Cadre environnemental de l'étude et revue de la littérature.....	10
Chapitre1 : Présentation des partenariats public-privé (PPP) en Côte d'Ivoire.....	12
Section 1 : Aperçu général du système des marchés publics en Côte d'Ivoire et présentation du comité national de pilotage des PPP.....	12
Section 2 : Présentation de la stratégie nationale de développement des PPP et secteur du maïs et du riz en Côte d'Ivoire.....	17
Chapitre 2 : Revue de la littérature.....	21
Section 1 : Cadre conceptuel de l'étude.....	21
Section 2 : Cadre théorique et hypothèses de l'étude.....	25
Partie 2 : Phase empirique de l'étude.....	30
Chapitre 3 : Approche méthodologique de l'étude.....	32
Section 1 : Etude documentaire et enquête qualitative.....	32
Section 2 : Enquête quantitative.....	37
Chapitre 4 : Analyse des résultats, critiques et suggestions.....	40
Section 1 : Présentation et analyse des résultats.....	40
Section 2 : Critiques et recommandations.....	53
Conclusion générale.....	56
Bibliographie.....	58
Annexes.....	61
Table des matières.....	72

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Budget de l'Etat de 2016 à 2018.....	13
Tableau 2 : Budget de l'Etat de 2015 à 2017 et la part des lignes à marché	14
Tableau 3 : Répartition des interrogés selon le sexe.....	39
Tableau 4 : Mesure de la cohérence interne des échelles.....	41
Tableau 5 : Classement des attributs du recours des contrats PPP selon les moyennes des scores d'importance.....	44
Tableau 6 : Classement des attributs du recours des contrats PPP des interrogés selon les moyennes des scores de différence.....	44
Tableau 7 : Classement des déterminants du recours des contrats PPP selon les moyennes des scores de déterminance.....	48
Tableau 8 : Les principaux déterminants du recours des contrats PPP.....	50

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Budget de l'Etat de 2016 à 2018.....	14
Graphique 2 : Représentation des lignes à marché dans le budget de l'Etat	14
Graphique 3 : Portefeuille PPP	18
Graphique 4 : Répartition des interrogés selon la situation matrimoniale.....	39
Graphique 5 : Répartition des interrogés selon la tranche d'âges.....	42
Graphique 6 : Répartition des interrogés selon le niveau d'instruction.....	42

RESUME

Le présent travail met en évidence les déterminants du recours des partenariats public-privé en Côte d'Ivoire pour le riz et le maïs. Concernant le riz le projet consiste en l'exploitation de 30 unités de semi-transformation de riz localement produit (unités financées par Eximbank Inde) dans le but de moderniser, d'accroître la capacité de transformation nationale et de stimuler la production en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. La production de ces unités servira d'input pour les grandes unités de transformation terminale. Le dispositif vient ainsi compléter la chaîne de valeur partant de la production à la commercialisation du riz national raffiné et également réduire le déficit et la trop grande dépendance de l'extérieur du pays. Le cout du projet est estimé à 21 000 M FCFA / 32 M EUR / 42 M USD

Quant au maïs le projet est d'exploiter un domaine privé d'environ 5 000 hectares pour la production de maïs dans le nord de la Côte d'Ivoire, afin de combler un déficit de production par rapport à la demande nationale et sous régionale (industriels fabricants d'aliments de bétail, éleveurs, fabricants de bière, consommateurs) estimé à 300 000 tonnes de maïs par an.

Le projet intègre également la construction et l'exploitation d'une unité privée de transformation de maïs. Dont le cout est estimé à 40 000 MFCFA / 61 M EUR / 81 M USD

A l'aide d'une étude qualitative (20 répondants) et d'une étude quantitative (150 répondants), les résultats montrent que les facteurs déterminants du recours des partenariats public-privé sont d'ordres économiques et socio-relationnels. En effet, l'Etat a réussi ces partenariats en utilisant une stratégie basée essentiellement sur le besoin croissant de la demande nationale, l'autosuffisance alimentaire recherchée, la réduction du déficit budgétaire, l'amélioration de la qualité de la production, l'assistance des producteurs. Cette stratégie permet à satisfaire les besoins d'une population diversifiée et à garantir la survie et la croissance de ce secteur qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire du pays.

Mots clés : Partenariats, Public-privé, déterminants, riz, maïs.

ABSTRACT

RESUME

This work highlights the determinants of the use of public-private partnerships in Côte d'Ivoire for rice and maize. In the case of rice, the project consists of the exploitation of 30 units of semi-processed locally produced rice (units financed by Eximbank India) with the aim of modernizing, increasing the national processing capacity and stimulating production with a view to achieve food self-sufficiency. The production of these units will serve as input for large terminal processing units. The system thus completes the value chain from production to the marketing of refined national rice and also reduces the deficit and the excessive dependence on the outside of the country. The cost of the project is estimated at 21,000 M FCFA / 32 M EUR / 42 M USD

As for maize, the project is to exploit a private estate of about 5,000 hectares for maize production in northern Côte d'Ivoire, in order to fill a production gap with respect to national and sub-regional demand (industrial feed manufacturers, livestock breeders, beer manufacturers, consumers) estimated at 300,000 tons of corn per year. The project also includes the construction and operation of a private corn processing unit. Cost is estimated at 40 000 MFCFA / 61 M EUR / 81 M USD. Using a qualitative study (20 respondents) and a quantitative study (150 respondents), the results show that the determining factors of the use of public-private partnerships are economic and socio-relational. Indeed, the State has succeeded in these partnerships by using a strategy based essentially on the growing need for domestic demand, the food self-sufficiency sought, the reduction of the budget deficit, the improvement of the quality of production, the assistance producers. This strategy meets the needs of a diverse population and ensures the survival and growth of this sector, which plays a vital role in addressing the country's food insecurity.

Key words: Partnerships, Public-private, determinants, rice, maize.

INTRODUCTION GENERALE

La Côte d'Ivoire est un pays à caractère essentiellement agricole. La superficie totale cultivée (9.500.000 ha) représente 40 % des terres cultivables (24.000.000 ha), elles-mêmes estimées à 75% du territoire national. Le secteur agricole ivoirien, contribue à hauteur de plus de 25% au PIB, occupe près de 66% de la population active et contribue à hauteur de 70 % aux recettes d'exportation. Les cultures de rente, dominées par le cacao et le café, participent à près de 50% de la valeur ajoutée agricole (Ministère de l'agriculture, 2014). Produits traditionnels d'exportation, le café et le cacao occupent toujours la première place des cultures de rente en Côte d'Ivoire placée au 1^{er} rang mondial pour le cacao.

La production moyenne annuelle de maïs est estimée à 621 000 tonnes. Si le maïs constitue l'aliment de base de nombreuses populations ivoiriennes, une partie importante de la production est orientée vers l'alimentation animale (volailles, porcs, bovins) et sert aussi de matière première dans certaines industries (brasserie, savonnerie et huilerie). Les besoins annuels sont estimés à 1 600 000 tonnes pour la fabrication d'aliments pour l'élevage.

La culture du riz en Côte d'Ivoire couvre une superficie totale de 510 000 ha dont 95 % en conditions pluviale et 5 % en riziculture irriguée. La production annuelle est de 600 000 tonnes de riz blanchi pour des besoins estimés à 1 500 000 tonnes. Le riz est la première céréale consommée (60 kg/hab/an).

Le gouvernement ivoirien, à travers l'Office National de Développement du Riz, a élaboré une stratégie nationale de développement de la riziculture sur la période 2012-2020, en vue de satisfaire, dès 2016, l'ensemble des besoins de consommation nationale en riz blanchi de bonne qualité. L'objectif du gouvernement est d'atteindre l'autosuffisance et juguler l'insécurité alimentaire.

Pour cela, la Côte d'Ivoire a prévu produire 1,9 millions de tonnes de riz en 2016 contre 1,3 millions en 2013 et 700 000 tonnes en 2010. De plus, la Côte d'Ivoire prévoit « labéliser » le riz ivoirien de façon à dynamiser la consommation de riz local mais aussi les exportations vers les pays de la sous-région d'après le ministère de l'agriculture.

Cependant, l'objectif visé par l'Etat de l'autosuffisance en céréale notamment le riz et le maïs n'est pas atteint.

Pour combler ce déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives de riz blanchi pour un coût de plus de 235 milliards de F CFA. Et pour le développement du maïs et du Soja, l'on note une nécessité d'investissement d'environ 33 milliards FCFA.

Toutefois, les politiques de promotion de la production locale entreprises envisagent de réduire ces déficits. Pour ce faire, des stratégies de relance impliquant le partenariat avec le secteur privé sont initiées.

Cette option a été privilégiée afin de faire face d'une part à la croissance économique et la concurrence des entreprises, et d'autre part, à la satisfaction de la population exigeante en termes de services publics de qualité et d'une infrastructure moderne.

La Côte d'Ivoire qui ambitionne, sous le leadership de son Président, de devenir un pays émergent à l'horizon 2020, dispose d'une expérience et d'un large potentiel pour le développement des Partenariats Public Privé. Elle a une longue expérience par exemple dans la réalisation de partenariats public-privé qui a débuté en 1959 avec la concession d'eau potable de la ville d'Abidjan. La Côte d'Ivoire entend recourir à ces schémas contractuels comme option supplémentaire aux méthodes de passation de la commande publique notamment pour financer les besoins de la croissance et créer la richesse tout en assurant la maîtrise de la dette.

En Côte d'Ivoire, les partenariats public-privé (PPP) apparaissent comme une solution particulièrement attractive, et leur cadre juridique est toujours en cours de construction.

Dans cette perspective, la question centrale de notre étude est de savoir **quels sont les principaux déterminants du recours aux partenariats public-privé (PPP) en matière de riz et de maïs en Côte d'Ivoire ?**

De cette problématique découle les questions spécifiques suivantes :

- Quels sont les facteurs importants du recours aux PPP en matière de riz et de maïs en Côte d'Ivoire ?
- Parmi ces facteurs importants, quels sont ceux qui sont déterminants du recours aux PPP en matière de riz et de maïs ?

La présente étude a donc pour objectif d'identifier les principaux déterminants du recours aux partenariats public-privé (PPP) en matière de riz et de maïs en Côte d'Ivoire.

Il ressort de cet objectif général, des objectifs spécifiques suivants :

- Identifier les facteurs importants du recours aux PPP en matière de riz et de maïs en Côte d'Ivoire.

- Identifier parmi ces facteurs importants, ceux qui sont déterminants du recours aux PPP en matière de riz et de maïs.

Cette étude revêt un double intérêt à la fois théorique et pratique. Sur le plan théorique, elle pourrait être un outil d'aide à d'autres étudiants dans le même domaine. Sur le plan pratique, elle est un apport important à l'Etat de Côte d'Ivoire. Car elle permet de connaître les critères les plus déterminants du partenariat public-privé en matière de riz et de maïs et de faire prendre conscience de l'importance des partenariats générateurs d'activités économiques et de valeur ajoutée.

Ces résultats pourraient permettre à l'Etat de connaître les déterminants du recours aux PPP qui influencent les différentes productions locales afin de les intégrer dans ses différentes politiques et stratégies. Ainsi, les opportunités de croissance dans ces secteurs sont claires et facilement quantifiables et pourraient être atteintes pour satisfaire la demande croissante.

La conduite de notre étude a impliqué un ensemble de choix méthodologique préliminaire. Nous présentons ci-dessous les choix effectués.

Pour apporter un début de réponse à notre questionnement, nous avons opté pour une étude qualitative et une étude quantitative. En effet, pour mieux cerner notre sujet, nous nous sommes appuyés sur la littérature qui traite de la question. Les éléments identifiés dans la revue de la littérature nous ont permis d'élaborer un questionnaire. Son administration auprès d'un échantillon constitué de cent cinquante (150) personnes comprenant les représentants de l'Etat et les partenaires privés.

Cette étude est organisée en deux parties, chacune étant constituée de deux chapitres. La première partie consacrée essentiellement au cadre environnemental et la revue de la littérature. La seconde partie sera consacrée à la phase empirique de l'étude.

PARTIE 1 : CADRE ENVIRONNEMENTAL DE L'ETUDE ET REVUE DE LA LITTERATURE

La première partie de notre mémoire présente le cadre environnemental des partenariats public-privé (PPP) et un examen de la littérature. Son objectif est de positionner l'étude par rapport à la présentation des PPP en Côte d'Ivoire, aux différentes conceptualisations et aux différents fondements théoriques liés aux contrats PPP. Elle aidera à présenter d'une part, le comité national de pilotage des PPP (CNP-PP), la stratégie nationale de développement des PPP et le secteur du maïs et du riz en Côte d'Ivoire et à définir d'autre part, le concept, le cadre théorique et les hypothèses de l'étude.

Cette partie est scindée en deux chapitres.

Le premier chapitre se concentre sur la présentation des partenariats public-privé (PPP) en Côte d'Ivoire.

Le second chapitre fait une synthèse de la revue de la littérature.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP) EN COTE D'IVOIRE

Ce chapitre aborde un aperçu général du système des marchés publics et la présentation du comité nationale de pilotage des partenariats public-privé (CNP-PP) d'une part , et la stratégie de développement des PPP et le secteur du maïs et du riz en Côte d'Ivoire d'autre part.

SECTION 1 : APERCU GENERAL DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS EN COTE D'IVOIRE ET PRESENTATION DU COMITE NATIONALE DE PILOTAGE DES PPP

Il s'agit dans cette section, de présenter de façon générale le système des marchés publics en Côte d'Ivoire, de montrer les objectifs et missions du comité national des PPP et de présenter sa composition.

1- Aperçu général du système des marchés publics en publics en Côte d'Ivoire¹

Le système des marchés publics en Côte d'Ivoire a connu deux grandes réformes. La première est intervenue à la suite d'une étude réalisée à l'initiative du Ministère de l'Economie et des Finances sur la base des recommandations des ministères, des institutions, des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et le secteur privé. Cette réforme a débuté en juin 1999. L'objectif visé était de mettre en place un système des marchés publics plus performants et plus transparents devant conduire à l'instauration d'un environnement propice et à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques.

Les résultats de cette réforme ont permis l'adoption du décret n°2005-110 du 24 février 2005 portant Code des marchés publics qui a consacré le transfert des compétences traditionnelles de la Direction des Marchés Publics à de nouveaux acteurs par la déconcentration et la décentralisation de la fonction marché. Cependant, la mise en œuvre de la directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des conventions de délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la directive n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des conventions de délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Dès lors, il s'est avéré nécessaire de transposer les dispositions de ces

¹ Direction des Marchés Publics (DMP)

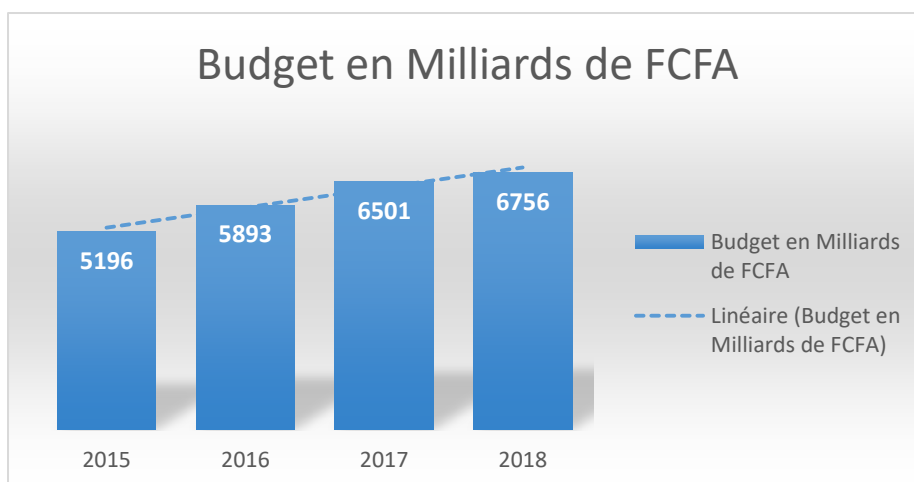
directives dans la réglementation nationale des Etats membres de l'UEMOA². L'harmonisation des dispositions du Code des marchés publics avec la réglementation communautaire a motivé cette deuxième réforme. Elle vise à renforcer la transparence des marchés publics, l'efficacité de la lutte contre la corruption et la fraude et garantir les voies de recours efficaces. C'est donc dans ce contexte que la transposition des dispositions des directives au niveau national a permis une révolution réglementaire. Deux décrets ont été adoptés en Conseil des Ministres le 06 août 2009. Il s'agit du décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics et du décret n°2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics. En somme, la réforme du système des marchés publics, démarré depuis 1999 semble avoir abouti. Grâce à l'avènement concomitant du nouveau Code et de l'Autorité de Régulation, l'on est plus que jamais assuré sans prétention aucune de la mise en place de procédures de passation des marchés publics compatibles avec les exigences de la bonne concurrence, d'efficacité économique de la dépense publique, de transparence et de célérité à travers ces deux outils essentiels, importants et opportuns. A cet arsenal juridique il faut ajouter la création d'une structure spécialisée qui va s'occuper des contrats de partenariats public-privé. Il s'agit du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PP) dont nous analyserons les missions, objectifs et sa composition sans toutefois omettre de préciser la stratégie nationale des PPP. Mais avant nous présentons de façon brève le budget de l'Etat de Côte d'Ivoire sur trois exercices afin de mettre en exergue l'importance des marchés publics.

Tableau 1 : Budget de l'Etat de 2016 à 2018

Année Budgétaire	Budget en milliards de FCFA
2015	5196
2016	5893
2017	6501
2018	6756

Graphique 1 : Budget de l'Etat de 2016 à 2018

² Union Economique Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

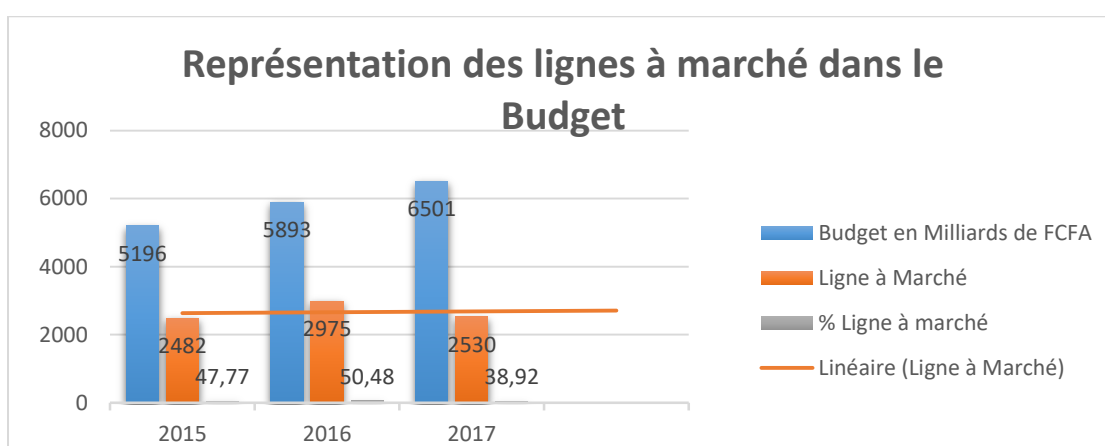


A l'analyse on constate une augmentation à la hausse du budget de l'Etat d'une année à l'autre.

Tableau 2 : Le budget de l'Etat de 2015 à 2017 et la part des lignes à marchés

Année Budgétaire	Budget en milliards de FCFA	Ligne a marché en milliards FCFA	Pourcentage des lignes à marché
2015	5196	2432	47,77 %
2016	5893	2975	50,48%
2017	6501	2530	38,92%

Graphique 2 : Représentation des lignes à marchés dans les budgets de l'Etat



L'importance de la part des lignes à marchés est à noter dans les budgets successifs une représentation de près de 40% dans le différent budget. Une importance est donc accordée pour une meilleure gouvernance à la passation des marchés dans l'exécution budgétaire.

2- Objectifs et missions du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP³)

Les objectifs et missions du Comité National des partenariats public-privé en Côte d'Ivoire se présentent comme suit :

Comme objectifs, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de promotion et de renforcement des partenariats public-privé, le comité national joue un rôle transversal d'assistance technique pour l'étude, la faisabilité, le montage, la gestion et le suivi évaluation des contrats de partenariat, auprès de l'Etat, des ministères de tutelle et des porteurs de projets.

Structure gouvernementale instituée par décret n°2012-1151 du 19 décembre 2012 relatif aux Contrats de partenariats public-privé modifié par le décret N°2014-246 du 08 mai 2014 et du décret n°2012-1152 du 19 décembre 2012 portant attribution, organisation et fonctionnement du Cadre institutionnel de Pilotage des Partenariats public-privé, les missions du comité National des Partenariats Public-Privé (CN-PPP) s'articulent autour de deux axes que sont la validation et le contrôle d'une part et d'autre part le conseil et l'assistance aux autorités contractantes :

En ce qui concerne la validation et le contrôle les missions du CNP-PP consistent à :

- Valider les projets à réaliser dans le cadre des PPP
- Donner un avis préalable à celui du Ministère chargé du Budget pour tout recours à un mode de passation dérogatoire
- Valider les conditions de recours aux appels d'offres restreint et aux négociations directes
- Adopter une charte définissant les modalités de recours au dialogue compétitif
- Valider les documents d'appel à la concurrence préparés par les autorités contractantes
- Valider les propositions d'attribution des conventions et contrats
- Donner un avis de non objection aux projets de contrats
- Suivre la réalisation des projets par les autorités contractantes
- Donner un avis pour la prorogation et la résiliation des contrats
- Assurer le suivi-évaluation de l'exécution des contrats

Le conseil et l'assistance consistent à :

³ Comité National de Pilotage du Partenariat Public-Privé (CNP-PP)

- Identifier les projets susceptibles d'être développés sous forme de PPP
- Appuyer les autorités contractantes dans la réalisation des études de faisabilité sommaire
- Appuyer les autorités contractantes dans l'élaboration des dossiers de consultation
- Appuyer les autorités contractantes lors des négociations
- Participer au suivi et à la mise en œuvre des contrats PPP

3- Composition du CNP-PP

Aux termes du décret n°2012-1152 portant attribution, organisation et fonctionnement du Cadre institutionnel de Pilotage des Partenariats public-privé, le cadre institutionnel de Pilotage des Partenariats public-privé, est placé sous l'autorité du Président de la République. Il comprend :

1. le Comité National de Pilotage des PPP, en abrégé CNP-PPP, est l'organe de décision, de validation et d'orientation du cadre institutionnel de pilotage des PPP. A ce titre, il est acteur essentiel dans toute la procédure de recours aux PPP
2. le Secrétariat Exécutif des PPP, en abrégé SE-PPP, assiste le CNP-PPP dans l'exercice de ses attributions.
3. la Cellule d'Appui des PPP, en abrégé CA-PPP quant à elle, appuie le SE-PPP et le CNP-PPP dans leurs missions.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du décret n°2012-1152, les membres du CNP-PPP, du SE-PPP et de la CA-PPP ainsi que toute personne qui participe à la mise en œuvre de projets PPP, sont soumis au respect des règles du code de Déontologie en matière de marchés publics et de délégation de service public.

SECTION 2 : PRESENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES PPP ET SECTEUR DU MAÏS ET DU RIZ EN COTE D'IVOIRE

Cette section présente la stratégie de développement des partenariats public-privé, le portefeuille du CNP-PP ainsi que le secteur du maïs et du riz.

1- Présentation de la stratégie de développement des PPP

Nous évoquons l'approche stratégique de développement des partenariats public-privé en Côte d'Ivoire ainsi que les objectifs et mesures spécifiques.

Comme approche stratégique, le financement de l'investissement public pèse lourdement sur le budget de l'Etat. Les ressources et l'aide publique au développement ne peuvent à elles seules apporter une réponse appropriée au besoin de financement pour la réalisation des infrastructures économiques et services publics dans un contexte actuel de situation post crise. Ainsi, l'Etat de Côte d'Ivoire qui a pour ambition être un pays émergent à l'horizon 2020 entend recourir à des partenariats public-privé. C'est une option supplémentaire aux méthodes de passation de la commande publique notamment pour financer les besoins de la croissance et créer la richesse tout en assurant la maîtrise de la dette.

Cependant, leur montage et succès à long terme dépendent étroitement de la présence et de l'adéquation d'un certain nombre de conditions notamment de l'existence d'un cadre institutionnel juridique et réglementaire adéquat et d'une expertise dans la structuration et l'exécution des programmes ou projets PPP.

C'est dans cette optique que le comité national en charge du développement et de la Promotion des PPP à travers le gouvernement a défini une stratégie nationale de mise en œuvre, élaborer une étude diagnostique de l'expérience ivoirienne en matière de PPP pour aboutir à la priorisation de projets PPP et à une définition des grands axes de la future loi PPP.

Les objectifs poursuivis dans ce domaine sont les suivants :

Objectif général, c'est définir un cadre politique globale visant à établir les bases appropriées pour garantir la promotion et le développement des Partenariats Public-Privé en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place un cadre juridique, institutionnel et réglementaire, opérationnel et d'investissement dédiés à la pratique des Partenariats public-privé en Côte d'Ivoire ;

- Créer les conditions et l'environnement nécessaire, notamment en termes de gouvernance de manière à générer un intérêt suffisant des bailleurs et des investisseurs pour le développement des PPP ;
- Doter la Côte d'Ivoire d'une base de données unique de référence en matière de projets PPP en cohérence avec le Plan National de développement ;
- Renforcer les capacités de l'administration, du secteur privé des collectivités et de la société civile ;
- Réaliser un (ou plusieurs) projet (s) test PPP ;

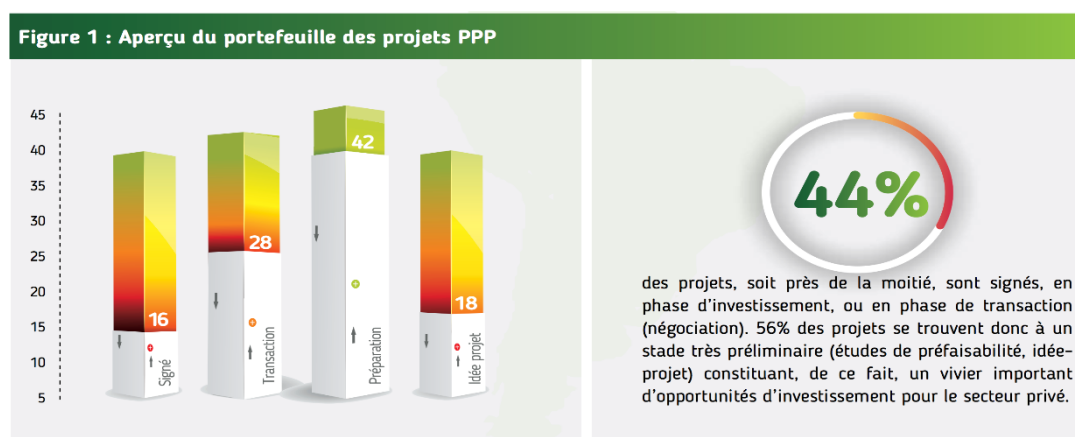
Pour le développement des PPP, les mesures spécifiques à adopter sont les suivantes :

- Mise en place de plateforme avec les entités porteuses de projets ;
- Désignation d'interface (points focaux) ;
- Mise en œuvre de phase test ;
- Disposer d'une équipe projet,
- Recruter des experts clés ;
- Création de club PPP.

2- Portefeuille du CNP-PP

La mise à jour du portefeuille de projets en partenariats public-privé pour l'année 2017 a permis d'établir une nouvelle liste de 104 projets représentant un montant total d'investissement de près de 12 655 milliards de FCFA. La répartition des projets est représentée sur le graphique ci-dessous : ⁴

Graphique 3 : Portefeuille des projets PPP



⁴ Rapport CNP-PPP

Deux projets issus de ce portefeuille en PPP portant sur le riz et le maïs feront l'objet d'analyse de notre part (Annexes 1 et 2 Fiches Projets 1 et 4).

3- Secteur du maïs et du riz en Côte d'Ivoire

L'agriculture emploie 2/3 de la population active et l'amélioration des revenus agricoles est une condition essentielle à la réduction de la pauvreté.

Le maïs est un intrant important dans la fabrication industrielle d'aliments de bétail. En effet, il contribue à plus de 60% à la ration quotidienne des poulets d'élevage intensif dont la population est estimée à plus de 43 millions de têtes.

L'augmentation du niveau de vie et le changement des habitudes de consommation devrait entraîner une consommation plus importante de viandes-volailles, porcs, bovins. Cette tendance devrait se traduire par ricochet par une demande plus importante de maïs.

Au-delà de la consommation animale, des opportunités existent dans la transformation de maïs. A ce titre, une production de maïs à plus grande échelle et constante devrait trouver des débouchés certains dans la production d'amidon et de colles pour les industries ivoiriennes. De plus, une augmentation de la production locale devrait permettre de satisfaire la demande croissante des brasseries locales ainsi que la demande naissante mais en forte croissance de farines infantiles. Enfin, une production à grande échelle devrait pouvoir faciliter la production et la commercialisation de bioéthanol.

L'envolée des prix des denrées alimentaires survenue en 2008 a mis en lumière les problèmes liés à l'insécurité alimentaire. Les fortes envolées du prix du riz et de l'huile à friture en 2008 ont été particulièrement ressenties par les ménages urbains. Pour réduire les effets de cette hausse, le gouvernement a réduit les droits de douane sur les importations et a absorbé certains de ces coûts, ce qui bien évidemment a affecté en ressources le budget de l'Etat en cette période.

Les opportunités de croissance dans le secteur du riz sont claires et facilement quantifiables dans la mesure où la priorité est d'atteindre l'autosuffisance. Pour cela, la production locale devrait augmenter de plus de 800 000 tonnes afin de remplacer les importations en provenance d'Asie. De plus, au-delà de la demande locale, la Côte d'Ivoire dispose d'un positionnement unique pour desservir les pays de la sous-région.

Ainsi, la stratégie pour favoriser l'investissement privé privilégie le partenariat Public-privé qui s'aligne sur le dispositif national. Le Partenariat Public-Privé dans le secteur agricole

s'inscrit dans un cadre d'engagement responsable et de respect des mesures de protection de l'environnement.

En outre, un code foncier rural est mis en œuvre pour renforcer le cadre juridique de mise en valeur des terres agricoles.

En effet, le cadre institutionnel de ce secteur est le suivant :

- Politique Nationale agricole : Programme National d'Investissement Agricole PNIA.
- Groupement des Maïsiculteurs de Côte d'Ivoire, interprofession de la filière maïs regroupant 203 organisations.
- Office National pour le Développement de la riziculture : mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le Développement de la riziculture.
- Interprofession comprenant l'ensemble des Structures représentatives de chaque groupe d'opérateurs.

Voici quelques partenaires au développement du secteur du maïs et du riz :

Pour le maïs, nous avons :

- Partenaires au développement : FAO, PAM
- Partenaires Privés : Coopérative des producteurs, Société Ivoirienne de Production Animale (SIPRA), IVOGRAIN

Pour le secteur du riz :

- Partenaires au développement : FIDA, Banque Mondiale, BIDC, BID, BOAD, FAO, BADEA, Banque Régionale de Solidarité (BRS), Fonds Koweïtien, Coopération Japonaise (JICA)
- Partenaires privés : NOVEL, Louis Dreyfus, ETG.

L'Accroissement de l'offre de maïs pour les divers utilisateurs nationaux et sous régionaux ; l'amélioration des revenus des producteurs par l'adoption de semences performantes et améliorées, la meilleure maîtrise de la chaîne de valeur du riz et l'atteinte de l'autosuffisance en riz à terme ajouté à cela le manque de financement par le budget de ce secteur sont des raisons majeures qui conduisent le gouvernement à opter pour le partenariat public privé afin de faire face à ce défi énorme énoncé ci-dessous.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE

Ce chapitre se concentre d'abord sur le cadre conceptuel, qui met en exergue la place des partenariats public-privé dans l'activité économique et les fondements des contrats partenariats public-privé ainsi que les avantages et inconvénients. Et ensuite, il met l'accent sur le cadre théorique et le corps d'hypothèses de l'étude.

SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

La section présente d'une part, le poids des partenariats public-privé dans l'activité économique et, d'autre part, dégage les origines des contrats partenariats public-privé, avantages et inconvénients.

1- Place des Partenariats Publics-Privé dans l'activité économique

Dans les années 1990, plus de 500 milliards de dollars US d'actifs ont été cédés au secteur privé. D'après la Banque Mondiale⁵, de 1984 à 1989, 72 projets PPP ont été réalisés dans 26 pays pour un montant total de 19 milliards de dollars US. Entre 1999 et 2001, 192 pays ont lancé 2500 projets d'infrastructure en PPP pour un montant de 750 milliards de dollars US.

En règle générale, ces contrats prennent la forme de concession, de privatisation et de partenariat en fonction de l'implication du secteur privé et des clauses juridiques de gestion de ces projets.

Les secteurs concernés sont : les transports, l'énergie, l'agriculture, les technologies de l'information, la gestion des prisons, la gestion des centres de loisirs, la santé, l'éducation et les logements.

Deux modes de gestion existent pour les projets de cette nature :

Dans un premier temps, le cas d'un mode de contrat traditionnel où la puissance publique définit les critères du projet, garantit le financement par dette, impôt ou prix à la consommation imputé aux usagers et une gestion par régies ou agences ; et dans un second temps, la construction des infrastructures laissée au secteur privé.

Selon Iossa, Martimort et Pouyet (2007), l'on peut caractériser les contrats PPP à partir des tâches nécessaires à la provision des services. Quatre (4) tâches peuvent ainsi être définies :

⁵ <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/cotedivoire/overview>

- La définition des projets ;
- Leur financement ;
- La construction des infrastructures ;
- La gestion quotidienne.

Ainsi, dans le cas des PPP, la puissance publique délègue au secteur public ayant des avantages comparatifs dans chacune des tâches, les différentes tâches par la signature d'un contrat de long terme. Iossa, Martimort et Pouyet (2007) caractérisent également les PPP par trois (3) éléments essentiels :

Premier élément essentiel : Le groupage des quatre tâches par la même entreprise ou consortium d'entreprises avec des variations dans le mode de gestion. L'on obtient ainsi les contrats :

Design, Build, Finance and Operate (DBFO) ;

- Build, Operate and transfer (BOT) ;
- Build, Own and Operate (BOO).

Deuxième élément essentiel : Le transfert des risques

Il s'agit des risques de construction (coûts et échéances), des risques de demande (utilisation des services par rapport aux capacités monétaires des usagers) et les risques de « désuétude technologique ».

Dans ces contrats PPP, une partie significative des risques financiers et opérationnels sont transférés au secteur privé dans un environnement où l'Etat est supposé avoir une aversion moindre au risque que le secteur privé. Il s'ensuit que pour que le secteur privé accepte cet important transfert de risque, des schémas de partage de revenu et de coûts plus incitatifs doivent être offerts au secteur privé (problème de détention des droits de propriété des actifs)

Troisième élément essentiel : Durée très longue des contrats

La durée très longue des contrats 25 à 35 ans induit des incertitudes réelles sur les profils de la demande et des coûts qui sont sujets à l'évolution de l'environnement institutionnel et politique qui à son tour alimente ces « incertitudes intrinsèques ».

2- Fondements des contrats PPP, avantages et inconvénients

Que pouvons-nous retenir des origines des contrats PPP ?

La question de l'efficiencia et de l'efficacité du secteur public sont au cœur d'un changement de paradigme quant à l'évolution et le rôle de l'Etat dans la gestion économique. Selon Iossa, Martimort et Pouyet (2007)⁶, « *la défiance envers la capacité de la puissance publique à fournir de manière efficiente et efficace les services publics et le souci d'une meilleure gouvernance publique* » sont les raisons essentielles d'une plus grande soumission de l'action gouvernementale aux règles du marché, de la concurrence et de la compétitivité.

Sanni Yaya (2005)⁷, explique que « *les exigences d'un environnement de plus en plus complexe et en perpétuelle mutation, les défis posés par le développement (lutte contre la pauvreté, exigences en termes de sécurité, protection de la santé et de l'environnement, développement des infrastructures dans un contexte de raréfaction des ressources)* requièrent la mobilisation totale de différents acteurs ».

Cette mobilisation, semble-t-il, doit viser à cultiver les atouts des uns et les qualités des autres et à utiliser au mieux les compétences de chacune des parties afin de répartir les risques et de partager les bénéfices communs.

Dans une grande majorité des économies dites développées, les années 80 et 90 ont été marquées par des récessions et la nécessité de réduire les déficits publics. Ce qui a conduit à examiner et à jeter un regard alternatif sur la place et le rôle de l'Etat dans l'économie. Des positions doctrinales et parfois dogmatiques ont créé des courants de pensée qui se sont développées dans des théories allant du « moins d'Etat » au « mieux d'Etat ». Ces théories ont contribué à changer le processus de gestion publique en introduisant des notions d'objectifs, de contrats et de concurrence dans la fourniture des biens publics.

Comme le résumant Marty, Voisin et Trosa (2006)⁸, Dans la Nouvelle Economie Publique et Gestion Publique, il est nécessaire de confronter aux défaillances du marché (externalités, biens publics, monopoles naturels) qui justifient l'intervention publique (Lévesque (2001), l'existence de défaillances de l'Etat, lesquelles sont en grande partie liées à la faiblesse du cadre incitatif dans lesquels agissent les agents publics de l'Etat.

Quant aux avantages des contrats PPP, par l'analyse de leurs fondement théoriques, l'on constate que ce mode de fourniture des biens et services publics répond à un besoin de « mieux d'Etat » d'une part, et d'autre part, permet un recours à des capitaux et un savoir-faire

⁶ Partenariats Public-Privé: Quelques Réflexions (Martimort et Pouyet 2007)

⁷ Les partenariats privé-public comme nouvelle forme de gouvernance et alternative au dirigisme étatique: ancrages théoriques et influences conceptuelles

⁸ la Nouvelle Economie Publique et Gestion Publique

du secteur privé qui conduit à une approche client des services publics et qui optimise le cycle de vie du projet. Ces quelques constats montrent bien l'utilité économique de ce type de partenariat et leur contribution à une gestion efficiente des finances publiques et plus particulièrement à une plus grande efficacité de la dépense publique.

Cependant, il convient de mettre en exergue quelques inconvénients de ce mode de provision des biens publics sur la gestion des finances publiques. Il est utile de rappeler que certains arguments avancés en faveur des contrats PPP sont basés sur le fait qu'ils améliorent la gestion financière de l'Etat et notamment permettent théoriquement de réduire les déficits publics et la taille de l'Etat donc son poids dans l'économie.

En premier lieu, il n'est pas toujours vrai que le financement privé d'investissement public n'est pas d'incidence fiscale. Autrement dit, les PPP apparaissent comme des modes de gestion hors bilan des Etats ou plus exactement, affectent le bas de la « ligne ». C'est ce qu'est connu en théorie économique comme une illusion fiscale. Comme le soulignent Iossa, Martimort et Pouyet (2007) : « Il ne fait guère de doute que la puissance publique voit dans le recours insistant à l'investissement privé et aux PPP un moyen de passer hors-bilan une partie de sa dette. En effet, plutôt que de financer directement ses investissements par des impôts toujours impopulaires..., la puissance publique pourra préférer le remboursement de ces mêmes investissements faits maintenant par le secteur privé au travers de contrats de concession dont la durée et l'échelonnement dans le temps masque quelque peu la réalité des montants impliqués. Cette « illusion fiscale » ne constitue en rien un bénéfice économique des PPP dans un monde où les agents sont rationnels et capables d'anticipations correctes ».

Dans un deuxième temps, le problème de l'évaluation des coûts et bénéfices des PPP peut poser problème dans un contexte de délégation car le risque moral est grand et les coûts d'agence peuvent être importants. Certaines études ont montré que dans des cas de contrats PPP, les coûts financiers et les coûts de transactions sont plus élevés que ceux estimés au départ des projets (parfois jusqu'à 47% de surcoût).

Enfin, le transfert de risque au secteur privé reste dans in fine limité. En effet, si le projet échoue pour une raison ou une autre, la responsabilité finale de la fourniture des biens et services revient à l'Etat. Par ailleurs, compte tenu des délais de contrats, il peut s'avérer que le projet ne soit plus adapté ou nécessaire avec le temps.

Cependant, les obligations financières de l'Etat ne seront pas pour autant effacées. L'Etat en vertu des obligations contractuelles en cas de modification ou de rupture du projet devra compte tenu du partage des risques faire face à ses obligations.

SECTION 2 : CADRE THEORIQUE ET HYPOTHESES DE L'ETUDE

Cette section porte sur le cadre théorique et le corps des hypothèses de l'étude.

Ce cadre théorique est une synthèse des idées disponibles. C'est une justification de la rétention de certaines définitions au détriment d'autres que nous pouvons trouver. Il appuie et renforce la problématique, sert à clarifier les concepts, permet d'en définir un et de le modifier pour l'arrimer à notre problème.

1- Théories mobilisées

Des nouvelles approches se sont inspirées des théories économiques dites classiques d'une part, et d'autre part, des théories de l'organisation industrielle et des contrats. Comme nous l'avons indiqué, leur objectif premier reste la recherche de l'efficacité dans la provision des biens publics. Nous examinerons succinctement quatre (4) approches théoriques qui sous-tendent ou ont influencé le nouveau paradigme de gestion et de gouvernance publiques.

La théorie de l'efficacité-X :

En règle générale, la théorie économique s'intéresse plus à l'efficacité allocative c'est-à-dire à la meilleure manière d'utiliser les ressources ou facteurs de production afin d'augmenter la satisfaction des consommateurs ou maximiser le profit des producteurs tout en améliorant le bien-être social. Leibenstein (1966) montre que dans un contexte d'efficacité allocative, il peut exister des facteurs X différents des facteurs de production traditionnels qui peuvent générer des inefficiences. Appliquer aux structures publiques, Leibenstein (1978) explique que ces inefficacités organisationnelles peuvent résulter de facteurs qui sont « liés aux comportements inadaptés de l'Etat et de ses agents ». Ces facteurs sont les suivants :

- L'immortalité de l'action de l'Etat qui est liée à la politique financière et monétaire expansive de l'Etat ;
- L'absence de pressions externes et de contrôle externe due à sa situation de monopole dans la provision de biens et services publics ;
- La multiplicité des objectifs assignés aux structures publiques et à leurs agents.

La théorie des coûts de transactions :

La théorie des coûts de transactions met en exergue l'importance de la coordination fondée sur la hiérarchie gérée à travers des contrats. Cette théorie a pour objet l'explication de l'existence et de l'organisation propre d'une firme à délivrer de la manière efficiente les biens et services. Voici ce qu'en dit Sanni Yaya (2005), : « ... alors que dans l'arène économique, la coopération entre agents économiques se fait de façon inconsciente via le système de prix, la coordination à l'intérieur de la firme est faite de manière plutôt consciente par l'autorité de l'entrepreneur. L'essence de la coordination par la firme, dira Coase (1937), se trouve dans la hiérarchie et la suppression du système des prix.... Les firmes existent parce qu'elles permettent de réduire les coûts de transaction via un système de coordination fondée sur la hiérarchie... ».

Williamson (1985) présente la firme comme une institution indispensable au bon fonctionnement du mode capitaliste et « la firme elle-même n'est plus conçue comme une hiérarchie (vision de Coase) mais plutôt comme un nœud de contrats ».

Il va s'en dire qu'un parallèle va être fait en termes d'efficience et d'efficacité entre deux institutions (privé et publique) et leur mode de gestion. De la confrontation des deux systèmes va découler des propositions de réformes tendant à une plus grande gestion de type privé ou de gestion privée de l'organisation des structures publiques et de la fourniture des biens et services publics sur la base des constats suivants :

- Les organisations publiques n'arrivent pas à minimiser leurs coûts de transactions qui sont essentiellement liés à l'incomplétude et à l'imperfection de l'information, aux mécanismes de passation des contrats (sélection adverse) et à l'exécution des contrats avec les risques de tricherie ;
- « Les rigidités institutionnelles des structures, les processus de prise de décision et les cercles vicieux bureaucratiques imposent une délégation des pouvoirs, ce qui engendre, en raison notamment de l'imperfection de l'information et des comportements opportunistes des agents, des structures onéreuses et des mesures coûteuses de surveillance » (Yaya, 2005).

La théorie des choix publics :

Selon certains auteurs, la théorie des choix publics est à l'origine du moins conceptuellement des partenariats public-privé (Danis (2004). Cette théorie montre que les administrations

publiques sont inefficaces parce qu'elles sont soumises aux groupes d'intérêt et aux jeux politiques. Ces inefficaces ayant des effets externes négatifs sur les activités économiques, il convient de rechercher la meilleure manière de minimiser l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Comment se caractérisent ces inefficaces ? En premier lieu, les agents publics ou les organisations étatiques sont affectés faiblement ou pas du tout par les conséquences monétaires et financières de leurs actions ou décisions. En d'autres termes, il n'y a pas de relation entre leur rémunération (salaires et budget) et leur performance (leur productivité).

Deuxièmement, comme les droits de propriété publique ne font pas généralement l'objet d'échanges sur le marché, donc valorisés par le marché, le coût de contrôle des mandataires devient plus élevé que celui des agents privés qui sont soumis au contrôle du marché financier. Si l'on arrivait à rendre ces droits de propriété publique échangeables, notamment par un transfert ou une concession au secteur privé, cela induirait une préservation et une augmentation de la qualité et la performance des biens publics. Comme le montrent Iossa, Martimort et Pouyet (2007), L'allocation des droits de propriété a une importance dans la mesure où elle stipule une valeur résiduelle des actifs en fin de vie de contrat « market value ». L'exercice de cette valeur résiduelle constitue en effet une incitation efficace à investir dans la conception de l'infrastructure pour en accroître la valeur de revente si les actifs impliqués ne sont pas trop spécifiques. Ceci est vrai même si la valeur résiduelle des actifs ne peut être contractualisée ex ante, n'est connue qu'ex post à la date de terminaison du contrat et que le prix de rachat des actifs par l'autorité publique résulte d'un marchandage bilatéral.

Par conséquent, il faut soumettre à la sanction du marché (concurrence et compétitivité) le plus grand nombre d'activités gouvernementales, l'Etat devant faire fonctionner le marché par des mécanismes de régulations.

La théorie de l'Agence :

La théorie de l'Agence tente de décrire les relations entre les parties contractantes (actionnaires et mandataires) dans un contexte de divergence d'intérêts et d'asymétrie de l'information.

Cette approche implique l'existence d'un contrat entre le mandant (l'Etat, actionnaire principal) et les mandataires (les administrations publiques). Ainsi, on calque sur un système bureaucratique public, une gouvernance privée. Dans ce cadre, quand il existe des divergences

d'intérêt entre ces deux groupes ou acteurs et que l'information est asymétrique, cette relation entraîne des coûts d'agence qui sont les dépenses de surveillance, vérification comptable, coûts d'établissements des états financiers, d'incitation et d'assurance. Ces coûts d'agence sont supportés par l'Etat.

Ainsi, selon Yaya (2005), le recours au privé dans les ententes contractuelles de partenariats public-privé constitue une approche qui permet à l'Etat de minimiser ses coûts d'agence. Dans une firme privée, la nature des transactions est différente et il n'y a pas d'opposition fondamentale entre elle et le marché (contrairement à l'Etat et le marché).

A la lumière de ces fondements théoriques, notre travail se base sur la théorie des choix publics qui conceptualisent clairement les partenariats public-privé.

2- Hypothèses de l'étude

Pour mener à bien notre travail, nous avons formulés des hypothèses qui vont être affirmées ou infirmées à la fin de notre étude. Ces hypothèses sont les suivantes :

Hypothèse 1 : Le besoin croissant de la demande du riz et du maïs est un attribut déterminant du recours aux partenariats public-privé.

Hypothèse 2 : L'amélioration de la qualité de la production du riz et du maïs est un facteur déterminant du recours aux partenariats public-privé.

Hypothèse 3 : Les contraintes budgétaires de l'Etat dans la production du riz et du maïs sont des facteurs déterminants du recours aux partenariats public-privé.

Hypothèse 4 : La gestion des risques dans la production du riz et du maïs est un facteur déterminant du recours aux partenariats public-privé.

Nous définissons la condition de validation de ces hypothèses :

Toutes ces hypothèses seront validées si et seulement si la méthodologie mise en œuvre permet de retenir, entre autres, un attribut comme étant un facteur déterminant au sens d'Alpert (1980); c'est-à-dire supérieur à la moyenne générale des scores de déterminance (10,89).

CONCLUSION DE LA PARTIE 1 :

Cette partie a permis de mettre le lecteur dans le contexte de l'étude. En effet, elle présente dans un premier temps, le comité national de pilotage des partenariats public-privé et dans le second temps, la revue de la littérature.

Concernant la présentation du comité national de pilotage des partenariats public-privé, il était question d'une part, de présenter les objectifs, missions et la composition du comité national des partenariats public-privé et d'autre part, présenter la stratégie de développement des partenariats public-privé et le secteur du maïs et du riz. L'accent est mis sur l'approche stratégique de développement des partenariats public-privé et à l'importance du secteur du maïs et du riz. Cette section donne la présentation plus approfondie de chaque point.

Quant à la revue de la littérature, l'accent est mis dans un premier temps, sur l'analyse du concept des contrats des partenariats public-privé. Et dans un second temps, l'on met en exergue les différentes théories mobilisées ainsi que le corps d'hypothèses à tester. Ainsi, nous sommes prêts à passer à l'étude empirique qui fera l'objet de la deuxième partie de cette étude.

PARTIE 2 : PHASE EMPIRIQUE DE L'ETUDE

La deuxième partie de cette étude porte sur l'étude empirique du recours aux partenariats public-privé, en l'espèce l'analyse des déterminants des contrats agricoles engagés pour le riz et du maïs. Dans un premier chapitre, il s'agit de faire la présentation de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette étude. L'étude est documentaire exploratoire et repose sur une enquête qualitative d'une part, et d'autre part mobilise une analyse quantitative. Et dans un second chapitre, il sera question de la présentation et de l'analyse des résultats obtenus suivi des critiques et des recommandations.

CHAPITRE 3 : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Généralement, l'on distingue plusieurs approches méthodologiques pour conduire une étude ou recherche en gestion selon l'objectif poursuivi par l'auteur. L'objectif d'une étude étant de comprendre, décrire, expliquer ou de prédire un phénomène (Evrard, Pras et Roux, 2003), les études peuvent être exploratoire, descriptive, explicative, prédictive et causales (Dayan et Al, 2004). De manière pragmatique, ces différentes familles d'études peuvent se succéder l'une après l'autre pour résoudre un problème donné. Pour atteindre l'objectif visé par cette étude relative au recours aux partenariats public-privé dans le cas du riz et du maïs en Côte d'Ivoire, une étude exploratoire a été privilégiée. Deux étapes essentielles ont constitué notre démarche méthodologique. Il s'agit de l'étude documentaire exploratoire et la phase d'enquête qualitative dans la première section, et de la phase d'enquête quantitative dans la deuxième section de notre étude.

SECTION 1 : ETUDE DOCUMENTAIRE ET ENQUETE QUALITATIVE

Nous présentons dans cette section, l'étude documentaire exploratoire d'abord, et ensuite l'enquête qualitative.

1- Etude documentaire exploratoire

L'étude exploratoire documentaire nous permet de prendre connaissance des points de repères et de mettre en évidence les questions non encore suffisamment explorées. Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour réaliser l'étude exploratoire documentaire. Les plus utilisées sont l'étude des données secondaires qui présentent à toute étude ou recherche l'examen de la littérature spécialisées (Lanvin, 1990).

De ce qui est de notre travail, l'étude documentaire a porté sur les principaux documents, articles et ouvrages relatifs à la question étudiée auxquelles nous pouvions accéder.

Enfin, cette phase a permis de préciser la question principale et les questions secondaires ainsi que les objectifs. En outre, elle a permis de formuler les questions sur lesquelles porteront les entretiens.

2- Enquête qualitative

La phase qualitative précède souvent l'étude quantitative (Dayan, 2004). Son objectif est d'explorer en profondeur toutes les facettes du problème étudié et d'identifier les grandes

lignes. Elle permet de comprendre et d'expliquer les raisons du recours aux partenariats public-privé en Côte d'Ivoire.

L'étude qualitative englobe diverses techniques à savoir : l'observation, les techniques projectives et associatives, les entretiens individuels ou collectifs (focus group).

Dans le cadre de cette étude, l'enquête qualitative est centrée sur des entretiens avec des parties prenantes (population, partenaires privés et Etat). L'objectif de cette étude qualitative est de connaître les déterminants du recours des partenariats public-privé dans les contrats agricoles engagés notamment dans le secteur du riz et du maïs. En effet, l'analyse qualitative relève d'une approche subjective qui tend à percevoir l'individu comme étant une entité complexe dont le comportement nécessite une certaine interprétation.

Selon Grawitz (1989), l'entretien est « un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbal, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé ». Il peut être soit individuelle ou soit groupé. Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour un entretien individuel car selon Hlady Rispal (2002), le recours aux entretiens individuels et répétés dans le temps notamment, est indispensable dans le cadre d'analyse de situation de gestion. L'entretien individuel est fondé sur la pratique d'un questionnement des acteurs avec une attitude plus ou moins marquée de non-directivité de l'investigateur vis-à-vis des acteurs (Baumard et al, 2007). Elle permet d'obtenir une richesse d'informations sur le phénomène étudié. L'entretien individuel connaît plusieurs modes d'administrations et pour le besoin de cette étude, nous avons retenu l'entretien semi-directif ou semi-dirigé qui pour Quivy et Campenhoudt (2006) est certainement le plus utilisé en recherche sociale. Ce choix se justifie par le simple fait que l'entretien semi-directif donne une certaine liberté à l'enquête et permet aussi à l'auteur d'intervenir en cas de besoin. Dans le cas de notre mémoire, nous avons réalisé trois séries d'entretiens : l'entretien avec des experts, l'entretien avec la population et l'entretien avec les agents de l'Etat, responsable des contrats PPP et les partenaires privés.

Entretiens d'experts :

Les entretiens d'experts sont souvent réalisés lors d'une première étape de l'étude dans le but de se familiariser avec le domaine étudié. Ils sont réalisés avec une ou plusieurs personnes du fait de leur fonction, spécialité ou expertise des questions étudiées (Evrard, Pras et Roux 2003). Dans le cadre de ce mémoire, nous avons collecté les informations par le biais de quelques entretiens d'experts. Ces entretiens ont eu pour but d'approfondir d'une part, notre

compréhension des contrats des partenariats public-privé ; et, d'autre part, d'appréhender les fondements théoriques qui sous-tendent le recours de ces contrats. Nous entendons par expert, des personnes « ressources » qui détiennent des connaissances approfondies, tant théoriques des partenariats public-privé (docteurs, enseignants chercheurs en gestion) et professionnels du secteur. Ces entretiens ont été structurés à l'aide d'un guide d'entretien d'une durée de (30) minutes qui ont essentiellement porté sur leur appréhension des déterminants du recours des Partenariats public-privé. Ces entretiens ont été effectués auprès cinq (05) experts.

Entretiens avec la population :

L'entretien semi-directif se déroule à partir d'un guide d'entretien préétabli qui comporte les questions et /ou les thèmes à aborder. Pour ce travail, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs à base de guide d'entretien. En effet, nous avons choisi cette méthode afin de faire ressortir le sens profond que les individus attribuent à leurs comportements et identifier des régularités et des différences selon les situations (Thiétart, 2007). Un échantillon de vingt consommateurs aux profils variés en termes de genre, d'âge, de Professions et catégories sociales (PCS⁹) et aux besoins a été constitué en procédant par un recensement des individus au hasard jusqu'à saturation de l'information, selon les critères de Glaser et Strauss (1967).

La conduite de ces entretiens a visé à connaître les besoins, appréhender le niveau d'importance des besoins, des avis et des expériences concrètes de consommateurs de riz et du maïs issues de terrain sur l'objet de l'étude.

D'entrée de jeu, nous avons relevé le caractère scientifique de l'étude et garanti l'anonymat, et la confidentialité des données. Nous avons ainsi mis en confiance les enquêtés pour favoriser l'expression. Les entretiens se sont donc déroulés dans une ambiance conviviale.

Durant trois jours, ces entretiens ont été organisés en continu, pour interroger régulièrement les pistes de travail retenues.

Au moyen d'entretiens semi-directifs, sous la forme de questions ouvertes, conduits en face à face, ces entretiens d'une durée de trente minutes en moyenne, ont été enregistrés à l'aide de magnéto-scope accompagnée de prise de notes. Ces enregistrements vont être traités plus tard. Un guide d'entretien reprenant les axes d'investigation a servi de supports.

⁹ Professions et catégories sociales ex CSP

Il s'agit d'aborder l'ensemble des éléments de cadrage de l'étude. Les questions posées sont les suivantes :

- ✓ Utilisez-vous du maïs et ou du riz pour la consommation ou autres ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la quantité du maïs et du riz produite ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la qualité de production du riz et du maïs ? Pourquoi ?
- ✓ Avez-vous besoin de l'assistance ? Pourquoi ?
- ✓ Quelles sont vos attentes des partenariats public-privé ?
- ✓ Comment jugez-vous ce PPP ?

Entretiens avec les agents de l'Etat, responsables des contrats PPP et les partenaires privés :

Pour la sélection des agents de l'Etat, responsables des contrats PPP, cela a été possible grâce au comité national de pilotage des PPP qui nous a mis en contact également avec quelques partenaires privés. Nous avons appelé ces parties prenantes pour fixer des rendez-vous en fonction de leur disponibilité. Ces entretiens avaient lieu entre midi et treize heures.

D'entrée de jeu, nous avons relevé le caractère scientifique de l'étude et garanti l'anonymat et la confidentialité des données. Nous avons ainsi mis en confiance les enquêtés pour favoriser l'expression. Cependant, il faut relever quelques difficultés. Car pour les travailleurs, la période entre midi et quatorze heures est une période de repos, ils ne sont pas trop d'accord pour des entretiens. Enfin, les entretiens se sont donc déroulés dans une ambiance conviviale.

Pour eux, les thèmes abordés sont les suivants :

- ✓ Utilisez-vous du maïs et ou du riz pour la consommation ou autres ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la quantité du maïs et du riz produite ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la qualité de production du riz et du maïs ? Pourquoi ?
- ✓ Avez-vous besoin de l'assistance ? Pourquoi ?
- ✓ Quelles sont vos attentes des partenariats public-privé ?
- ✓ Vous avez des partenariats avec une entreprise privée, pouvez-vous nous relater les causes de ces partenariats et nous préciser leurs rôles dans la production du riz et du maïs ?
- ✓ Comment jugez-vous ce partenariat public-privé ?

Les données des entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu plus précisément d'une analyse thématique. Celle-ci a consisté à découper les discours des interviewés par thème et

par fréquence d'apparition. L'analyse des éléments significatifs de ces discours a ainsi permis de regrouper les phrases et réponses jugées équivalentes selon les thèmes.

Ce volet de l'étude qualitative a consisté à explorer la problématique du recours des partenariats public-privé. Pour cela, l'analyse thématique a porté sur les thèmes soulevés dans les réponses des interviewés.

L'enquête qualitative nous a permis d'identifier les facteurs qui déterminent le recours des contrats PPP pour le riz et du maïs pour établir une liste exhaustive d'items qui ont servi de base de construction des techniques de traitement de données quantitatives (questionnaire dual).

A l'issue des entretiens, une analyse de contenu a été effectuée afin de dresser la liste des items nécessaires pour la phase quantitative (voir encadré des items).

Encadré : Items de la phase qualitative

1. Assistance des producteurs
2. Réduire le déficit budgétaire de l'Etat
3. Création d'emplois
4. Besoin croissant de la demande
5. Prix abordable du riz et du maïs
6. Autosuffisance alimentaire
7. Equilibre de la balance commerciale
8. Gestion des risques
9. Aides aux brasseries ivoiriennes
10. Améliorer la qualité de la production
11. Aide à l'élevage intensif

Source : Données issues du terrain

L'enquête qualitative nous a permis d'analyser les facteurs du recours des PPP pour établir une liste exhaustive d'items qui ont servi de base de construction des techniques de traitement de données quantitatives (questionnaire dual).

SECTION 2 : ENQUETE QUANTITATIVE

A la différence de l'étude qualitative, avec un échantillon de petite taille, l'étude quantitative porte sur un nombre important de personnes interrogées.

Dans ce type d'enquête, il s'agit de collecter sur le terrain des informations précises et chiffrées sur la population. On veut connaître et dénombrer les caractéristiques, les opinions, les attentes.

L'outil qu'on utilise est le questionnaire et les techniques préconisées sont :

- Le recensement ou enquête exhaustive qui consiste à prendre en compte l'opinion de toute la population ;
- Le sondage auprès d'un échantillon représentatif lorsque la population mère est trop importante ou lorsque le budget est limité ;
- Le panel qui est un échantillon répétitif qui se renouvelle régulièrement.

L'étude quantitative permet de mesurer les tendances mises en valeurs lors des entretiens de l'étude qualitative. L'enquête quantitative peut s'étendre à l'ensemble de la population étudiée. On parle alors de recensement ou, sur une partie de la population. Il s'agit alors de sondage.

Pour ce travail relatif aux déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs en Côte d'Ivoire, nous avons opté pour l'enquête par sondage, pour des raisons évidentes ; l'enquête par sondage est la technique d'étude quantitative la plus utilisée (Hermel, 1995) car relativement moins coûteuse que le recensement.

L'objectif visé est d'apporter des éléments de précision quantifiables aux réponses ou résultats de la phase qualitative (Dayan, 2004). L'étude quantitative commande la définition de base de sondage, la précision de l'unité d'échantillonnage et la rédaction d'un questionnaire.

Nous avons décidé de réaliser l'enquête en Côte d'Ivoire. Pour cela deux raisons peuvent justifier notre choix. D'abord, vu le délai et le coût pour réaliser cette enquête, nous avons opté pour la proximité dans la mesure où nous résidons de ce pays. Ensuite, l'économie du pays est basée essentiellement sur l'agriculture et le riz et le maïs représentent la nourriture nationale. Le riz et le maïs sont des cultures prioritaires pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire. Le taux de croissance moyen annuel de la production de riz est de 2,34% alors que le taux de croissance de la consommation 4,63% il y'a donc un

déficit structurel qui entraîne des importations croissantes de riz. Quant au maïs il est la cinquième production vivrière de la Côte d'Ivoire. Il fournit environ 15% des besoins énergétique de la population ivoirienne et donc un taux de croissance de la production 4% par an contre 4,2% pour la demande. Il y'a donc urgence à réduire ce déficit et cette très grande dépendance de l'extérieur

1- Echantillonnage

Pour que les résultats de l'étude soient proches de la réalité, l'échantillon doit refléter dans sa structure, la diversité de la population étudiée. Les principales catégories de méthodes sont celles dites probabilistes ou aléatoires et les non-probabilistes ou empiriques. Les méthodes probabilistes consistent à choisir au hasard les personnes à interroger quand les non-probabilistes se fondent sur un choix raisonné (Hermel, 1995). Les méthodes non-probabilistes sont relativement moins coûteuses. Elles sont simples dans leur application et n'exigent pas de base de données comme dans le cas des méthodes probabilistes. Elles renferment la méthode de quotas, la méthode des itinéraires, la méthode de boule de neige et de convenance. En gestion, les méthodes non probabilistes sont généralement utilisées lors de la phase exploratoire d'une étude.

Pour ce travail, comme nous ne disposons pas de base de sondage de la population, nous avons retenu la méthode non-probabiliste (empirique). Nous avons appliqué la méthode basée sur un échantillon de convenance. La méthode de convenance est l'une des méthodes généralement utilisées en Gestion lorsque l'auteur explore un phénomène. Cette méthode a pour avantage de trouver les individus dont on a besoin pour constituer notre échantillon mais son inconvénient est que sa mise en œuvre est longue. Dans le cas de notre travail, l'échantillon est composé de cent cinquante personnes. Le choix de la taille de cent cinquante se justifie par le fait que pour les enquêtes de consommation, un échantillon de taille cent est considéré comme le strict minimum (Jean Perrien, Emmanuel J. Chéron et Michel Zins, 1983). Cet échantillon est constitué suivant les caractéristiques suivantes : âge, sexe, situation matrimoniale et niveau d'instruction. L'échantillon de notre travail comporte plus d'hommes que de femmes. Ce constat est justifié par des représentativités de 61,3% d'hommes et de 38,7% de femmes.

2- Le questionnaire et son administration

En science humaine, le questionnaire est un instrument de collecte d'informations dont la rédaction nécessite en générale les étapes identifiées par Baillargeon et Martin, (2001) :

- Faire l'inventaire et préciser les informations à recueillir ;
- Identifier les modalités pratiques de l'enquête (type d'enquête, budget, taille de l'échantillon) ;
- Le contenu et la formulation des questions (question compréhensible, question ouverte, fermées, à choix multiple, les échelles de mesure...) ;
- Déterminer les séquences de réponses (présentation et ordre des questions)
- Pré tester le questionnaire.

Pour ce mémoire, nous avons observé cette exigence des auteurs, Baillargeon et Martin. Nous avons constitué une liste de onze (11) items relatifs aux facteurs déterminants le recours des contrats PPP obtenue à l'issue de la phase qualitative.

Pour une question de commodité (la majorité des populations africaines n'aimant pas lire et écrire), nous avons adopté le format d'une échelle de Likert à cinq points.

C'est ainsi, que, dans un premier temps, il a été demandé aux personnes interrogées de donner une note allant de 1 à 5 correspondants à chaque facteur important : très faible importance, faible importance, importance moyenne, grande importance et très grande importance. Puis, dans un second temps, nous avons demandé aux personnes choisies de donner une note allant de 1 à 5 correspondant au niveau de différence de leur avis vis-à-vis des déterminants des contrats PPP : très faible différence, faible différence, moyenne différence, grande différence et très grande différence. Parmi les multiples méthodes d'administration de questionnaire, nous avons choisi la méthode face à face, pour la simple raison que cette méthode constitue le mode d'administration du questionnaire le plus efficace pour les enquêtes en Afrique compte tenu de plusieurs facteurs dont le niveau d'instruction.

Pour commencer, il importe de rappeler que les analyses spécifiques aux données numériques ne peuvent pas être appliquées aux données nominales (Dayan et al, 2004). En revanche, les données numériques peuvent être transformées en données nominales. Le traitement des données quantitatives commande une phase de vérification des questions et de codification des réponses. La codification des réponses permet une interprétation facile du traitement fait par le logiciel statistique. L'auteur dispose de différentes méthodes d'analyse des données quantitatives. Ces méthodes sont classées selon les types de données à traiter (nominales, ordinales, numériques) ou selon le nombre de variables à traiter (analyses univariées, bivariées et analyses multivariées). Selon l'objectif poursuivi, le chercheur utilise l'une

d'entre elles. Les résultats issus de ces méthodes se présentent sous forme de tri à plat (analyse univariée), de tris croisés (analyse bivariée), de tableaux ou de graphiques.

L'objectif de l'analyse univariée (ou tri à plat) est de décrire la distribution de réponses sur une et une seule variable (Morin G, 2003). Les questions sont traitées séparément. Les résultats obtenus sont en valeurs absolues (les effectifs). Les résultats relatifs à chaque question (les fréquences) sont évalués en pourcentage. Dans cette méthode, les moyennes, des variances et des écart-types peuvent être calculés. Nous utilisons l'analyse univariée pour ce travail.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RESULTATS, CRITIQUES ET SUGGESTIONS

L'étude relative aux déterminants du recours des contrats de partenariats public-privé a nécessité la collecte de données primaires auprès de la population cible de cette étude. Ces données ont fait l'objet de traitements statistiques qui ont été analysés et interprétés.

Ce dernier chapitre sera consacré à la présentation et à l'analyse des résultats obtenus sur le terrain après le traitement statistique des données primaires collectées. Dans un premier temps, nous allons présenter et analyser les résultats obtenus et les critiques qui en découlent, puis dans un deuxième temps, nous allons faire des recommandations.

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Nous rappelons d'abord les différentes opérations du traitement des données dans la partie de la présentation des résultats. Ensuite présenter tous les résultats obtenus lors de la phase qualitative ainsi que ceux de la phase quantitative et enfin analyser ces résultats.

1- Présentation des résultats

Il est important pour nous de présenter le traitement des données bien avant d'exposer les différents résultats.

Après la collecte des données, nous sommes passés au traitement des données. En ce qui concerne cette étude, les principales caractéristiques de l'échantillon ont été d'abord codifiées. Ensuite, tous les sujets ont été numérotés et saisis à l'aide du logiciel Microsoft Excel, puis à l'aide du programme SPSS (Statistical Package For Social Science), nous avons procédé à des tris à plat (ou tabulation simple) et différents calculs permettant d'extraire les déterminants des contrats PPP pour le riz et le maïs. Les tris à plat ont permis aussi de calculer des fréquences, suivies de classement pour chaque item.

A l'issue de la collecte des scores d'importance et de différence, un score moyen a été calculé pour chaque facteur important. Pour chaque facteur, une seule note d'importance/ différence a été retenue. Ensuite nous avons procédé à la multiplication des scores d'importance et de différence l'un après l'autre pour déterminer un score de déterminance. Puis une moyenne de score a été calculée. Nous avons retenu les facteurs dont les scores de déterminance sont au-dessus de la moyenne générale comme étant facteurs déterminants.

Dans le cadre de notre travail, il est nécessaire de présenter les caractéristiques de notre échantillon. Les résultats sont présentés dans les tableaux et graphiques suivants :

Tableau 3 : Répartition des interrogés selon le sexe

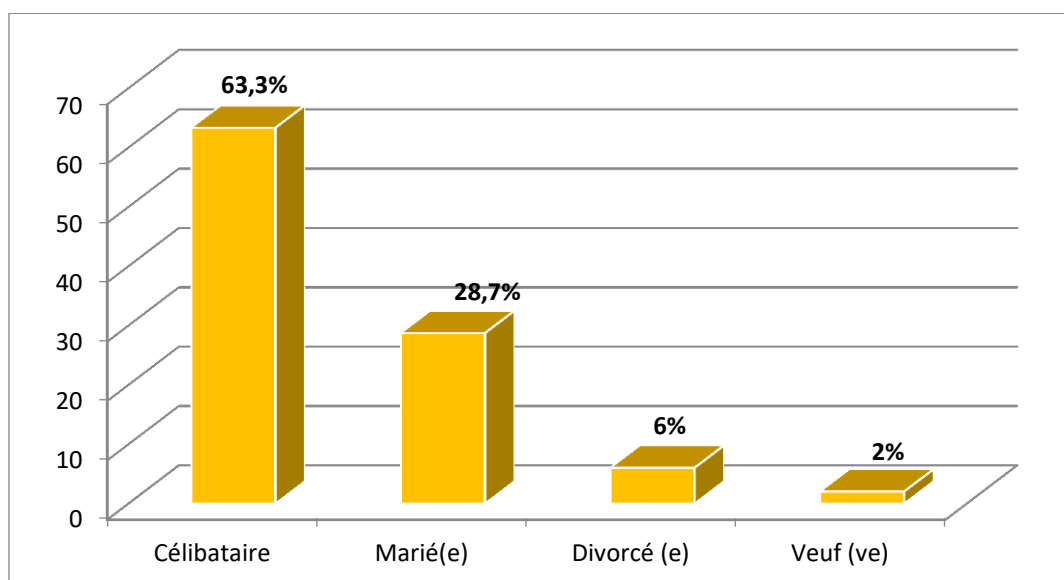
Sexe	Effectif	Pourcentage
Masculin	92	61,3
Féminin	58	38,7
Total	150	100,0

Source : Données issues du terrain (structure de l'échantillon)

L'échantillon de la présente étude est composé de 61,3% d'hommes et de 38,7% de femmes.

L'on note une représentativité plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

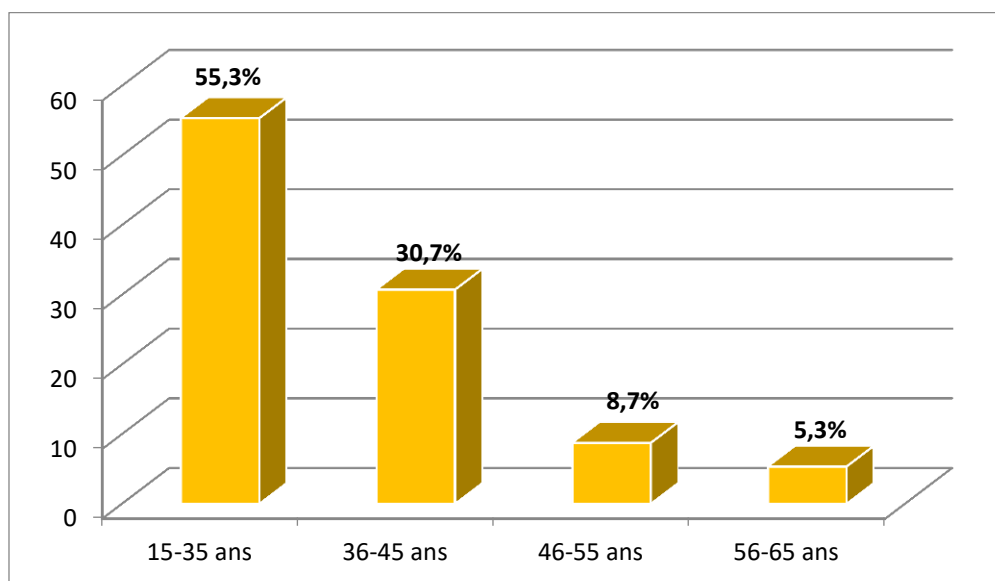
Graphique 4 : Répartition des interrogés selon la situation matrimoniale



Source : Données issues du terrain

Plus de 6 des personnes interrogées sur dix, soit 63,3% sont célibataires. Les mariés quant à eux représentent 28,7%.

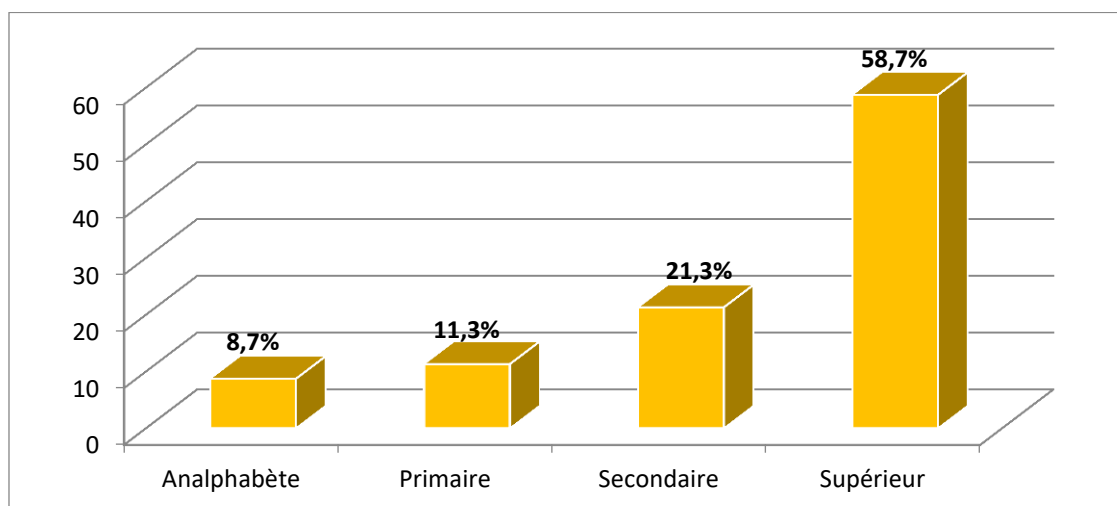
Graphique 5 : Répartition des interrogés selon la tranche d'âges



Source : Données issues du terrain

Les résultats montrent que plus de la moitié soit 55,3% des personnes rencontrées sont âgées de 15-35 ans. La catégorie 36-45 ans est de 30,7%.

Graphique 6 : Répartition des interrogés selon le niveau d'instruction



Source : Données issues du terrain

L'analyse selon le niveau d'instruction montre une certaine hétérogénéité de la population étudiée selon le niveau d'instruction. En effet, la plupart des personnes rencontrées ont un niveau d'instruction élevé. Comme le montre le graphique ci-dessus, 21,3% ont niveau secondaire, 11,3% ont un niveau primaire, 8,7% n'ont aucun niveau d'instruction et 58,7% ont le niveau supérieur.

Pour cette étude, le résultat du test est consigné dans le tableau qui suit.

Tableau 4 : Mesure de la cohérence interne des échelles.

Construits	Nombre d'items	Alpha de Cronbach
Importance des attentes	11	0,644
Différence	11	0,861

Source : Données issues du terrain

La valeur de l'Alpha de Cronbach pour la mesure de l'importance accordée aux facteurs est supérieure à 0,5. Aussi, cet indice d'Alpha de Cronbach est excellent (0,861) pour la mesure de la différence. Il découle donc de ces valeurs que l'échelle utilisée pour mesurer l'importance des facteurs et la différence est fiable. Car elles sont au-delà de la norme admise (0,6 et 0,8).

Le dépouillement des 150 questionnaires nous a permis d'avoir les résultats suivants : la mise en œuvre du questionnaire dual a permis dans un premier temps de faire ressortir le niveau d'importance pour chaque facteur évoqué pour le recours des contrats PPP (tableau 3), dans un second temps, le niveau de différence perçue pour chaque facteur évoqué (tableau 4) dans le recours des contrats PPP et enfin, ceux qui sont déterminants dans le recours des contrats PPP (tableau 5).

Tableau 5 : Classement des attributs du recours des contrats PPP selon les moyennes des scores d'importance

Enoncé des déclarations	Moyenne des scores	Rang
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs.	4,74	<i>1^{er}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.	4,51	<i>2^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la création d'emplois.	3,76	<i>8^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale.	4,40	<i>3^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû au prix abordable du riz et du maïs.	3,62	<i>9^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée.	3,79	<i>7^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'équilibre de la balance commerciale.	4,01	<i>5^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la gestion des risques.	3,93	<i>6^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides des brasseries ivoiriennes.	2,79	<i>11^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production.	4,13	<i>4^{ème}</i>
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides à l'élevage intensif.	3,13	<i>10^{ème}</i>

Source : Données issues du terrain

Score moyen = 3,89

Au ressort de ces résultats du tableau 3, il découle de l'analyse des moyennes des scores accordés à chaque facteur que les six premiers facteurs du recours des contrats PPP auxquels les personnes interrogées accordent une grande importance sont dans l'ordre décroissant :

- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs (4,74) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat (4,51) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale (4,40) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production (4,13) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'équilibre de la balance commerciale (4,01) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à la gestion des risques (3,93).

Tableau 6 : Classement des attributs du recours des contrats PPP des interrogés selon les moyennes des scores de différence

Enoncé des déclarations	Moyenne des scores	Rang
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs.	2,39	11 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.	2,55	7 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la création d'emplois.	2,67	5 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale.	3,58	1 ^{er}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû au prix abordable du riz et du maïs.	2,60	6 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée.	3,00	2 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'équilibre de la balance commerciale.	2,52	8 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la gestion des risques.	2,69	4 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides des brasseries ivoiriennes.	2,44	10 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production.	2,75	3 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides à l'élevage intensif.	2,52	9 ^{ème}

Source : Données issues du terrain Score moyen = 2,70

Au regard des résultats du tableau 4, nous avons procédé également à la classification des attributs évoqués pour le recours des contrats PPP par rapport à la différence perçue. Les moyennes résultant des scores de différence indiquent l'ordre décroissant des premiers facteurs du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs :

- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale (3,58) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée (3,00) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production (2,75)

Tableau 7 : Classement des déterminants du recours des contrats PPP selon les moyennes des scores de déterminance.

Enoncé des déclarations	Moyenne des scores	Rang
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs.	11,30	5^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.	11,45	3^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la création d'emplois.	10,40	7 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale.	16,16	1^{er}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû au prix abordable du riz et du maïs.	9,75	9 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée.	11,77	2^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'équilibre de la balance commerciale.	10,32	8 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la gestion des risques.	10,72	6 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides des brasseries ivoiriennes.	7,30	11 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production.	11,39	4^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides à l'élevage intensif.	8,90	10 ^{ème}
Moyenne générale (Moyennes des moyennes)	10,89	

Source : Données issues du terrain

Les déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs pour lesquels la moyenne des scores de déterminance est supérieure à la moyenne générale de déterminance sont dans l'ordre décroissant :

- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale (16,16) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée (11,77) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat (11,45) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production (11,39) ;
- Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs (11,30).

L'ordre complet de déterminance des déterminants du recours des contrats PPP étudiés est donné par le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Les principaux déterminants du recours des contrats PPP.

Enoncé des déclarations	Moyenne des scores	Fréquence (%)	Rang
Le recours des contrats PPP pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale.	16,16	26,04	1 ^{er}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée.	11,77	18,96	2 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.	11,45	18,45	3 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production.	11,39	18,35	4 ^{ème}
Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs.	11,30	18,21	5 ^{ème}
Moyenne générale	10,89		

Source : Données issues du terrain

Au regard des résultats du tableau 6, les facteurs du recours des contrats PPP les plus déterminants sont dans l'ordre décroissant selon leur représentativité :

Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale (26,04%) ;

Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée (18,96%) ;

Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat (18,45) ;

Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production (18,35%) ;

Le recours aux contrats de partenariats public-privé pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs (18,21%).

Ces différents résultats doivent être analysés afin de proposer une démarche efficace.

2- Analyse des résultats

Procédons d'abord à la vérification des hypothèses de l'étude. Sur la base des conditions énoncées ci-dessus, nous pouvons noter ce qui suit :

L'hypothèse 1 : l'application de la méthode du questionnaire dual montre bien que l'attribut « **le besoin croissant de la demande** » est un facteur déterminant au sens d'Alpert (1980). Car la moyenne de ce déterminant (**16,16**) est supérieure à la moyenne générale des scores de déterminance (**10,89**). L'hypothèse est donc vérifiée.

L'hypothèse 2 : ayant obtenu une moyenne égale à **11,39** et étant supérieur à la moyenne générale (**10,89**), l'attribut « **Améliorer la qualité de la production** » est un facteur déterminant du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs. L'hypothèse 2 est donc vérifiée.

L'hypothèse 3 : Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat avec une moyenne de déterminance (**11,45**) est supérieure à la moyenne générale (**10,89**). L'hypothèse 3 est donc vérifiée.

L'hypothèse 4 : l'attribut « **la gestion des risques** » avec une moyenne (**10,72**) inférieure à la moyenne générale (**10,89**) n'est pas un facteur déterminant au sens d'Alpert (1980). L'hypothèse n'est donc pas vérifiée. Selon les interviews la gestion du risque n'apparaît pas comme un facteur déterminant.

Il sera question d'analyser les résultats issus des études quantitatives.

Sur les onze raisons évoquées pour les déterminants du recours des contrats PPP, seules cinq sont retenues comme attributs déterminants par la méthode des moyennes de scores de déterminance. En effet, la moyenne générale de déterminance est **10,89** et tous les attributs dont les scores de déterminance sont supérieurs à cette moyenne sont jugés déterminants. Cette liste de déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est la suivante : besoin croissant de la demande nationale (**16,16**), autosuffisance alimentaire recherchée (**11,77**), réduction du déficit budgétaire de l'Etat (**11,45**), améliorer de la qualité de la production (**11,39**), assistance des producteurs (**11,30**).

Le déterminant « le besoin croissant de la demande nationale » arrivé en tête avec un score de déterminance de 16,16 se justifie par le fait l'Etat et ses partenaires portent plus leur attention

sur l'attribut demande croissante du riz et du maïs. Et la majorité des parties prenantes restent sensibles à cet attribut et le développement de l'offre de biens publics et de grande consommation.

Le déterminant « autosuffisance alimentaire recherchée » arrive en deuxième position avec un score de déterminance de 11,77. Cela se justifie par le fait que les parties prenantes s'intéressent à la sécurité alimentaire.

Le déterminant « réduire le déficit budgétaire de l'Etat » se positionne en troisième place avec un score de déterminance de 11,45. Ici, l'Etat porte une attention particulière sur des impératifs d'équilibre budgétaire.

Le déterminant « améliorer de la qualité de la production » se classe en quatrième position avec un score de déterminance de 11,39. Cela se justifie par le fait que les parties prenantes accordent une importance à la qualité des produits.

Le déterminant « assistance des producteurs » ferme la liste des attributs déterminants du recours des contrats PPP avec un score de déterminance de 11,30. Il est justifié par le fait que cet attribut est un attribut de base de toute entreprise concurrentielle : la formation et l'encadrement des producteurs.

SECTION 2 : CRITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Dans cette section, après avoir critiqué les résultats obtenus, nous donnerons par la suite des recommandations.

1- Critiques

Nous proposons de critiquer les résultats qui ont été trouvés précédemment. Dans cette optique, nous reviendrons sur les principaux résultats obtenus et les mettrons en confrontation avec les propositions théoriques qui ont pu être faites et les résultats empiriques issus de la littérature.

Le principal objectif de ce travail de mémoire était d'identifier les principaux déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs. Dans ce but, nous avons principalement cherché à identifier les facteurs importants du recours des contrats PPP et identifier parmi ces facteurs, ceux qui sont déterminants du recours des contrats PPP. Nos résultats font ressortir des facteurs d'ordres économiques et socio-relationnels.

Les facteurs du recours des contrats PPP d'ordre économique sont les déterminants « besoins croissant de la demande » ; « réduire le déficit budgétaire de l'Etat » et « améliorer la qualité de la production ».

Ces déterminants selon Des Garets et al (2003), enferment l'Etat dans une relation d'échange qu'il n'a pas désirée mais à laquelle il se résigne pour des raisons psychologiques ou économiques. Nous entendons une relation qui traduit un état de dépendance durable de l'Etat envers ses partenaires privés. Nombreux sont aujourd'hui les Etats qui cherchent des partenariats public-privé et à être financés. En revanche, Danis (2004) exhorte à rechercher la meilleure manière de minimiser l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Les déterminants du recours des contrats PPP d'ordre socio-relationnels sont l'autosuffisance alimentaire et l'assistance des producteurs.

Ces déterminants socio-relationnels du recours des contrats PPP sont attestés par les travaux de (Day, 1969). En effet, Selon l'auteur, le vrai partenariat est nécessairement intentionnel car elle résulte d'une décision rationnelle fondée sur l'évaluation des bénéfices respectifs qu'apporte chacun des déterminants en concurrence.

Ces résultats permettent de mettre l'accent sur l'importance du rôle des principaux déterminants en créant une attitude favorable aux partenariats public-privé. Il semblerait donc

que ces attributs perçus sont des déterminants importants de la relation de l'Etat et le privé, et par conséquent conduisant à des contrats partenariats public-privé. Par ailleurs, notre étude suggère que le recours des contrats PPP ne peut pas être étudié séparément des relations avec chaque déterminant potentiel.

Face à ces défis, l'Etat doit se doter d'une politique opérationnelle sur le terrain capable de promouvoir sa spécificité et son originalité.

2- Recommandations

Nos résultats invitent l'Etat dans ce secteur de riz et de maïs, soucieux de la pérennité de ces activités à prendre en compte ces déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs retenus. En effet, ces déterminants sont d'ordres économiques et socio-relationnels. De plus le calcul de fréquence pour ces déterminants montre bien qu'aucun d'entre eux n'est principal. Ils sont tous de proportion presque égale. Mais le besoin croissant de la demande nationale est classé premier avec une proportion importante par rapport aux autres. Cependant, comment doivent les procéder pour répondre aux contrats PPP ?

Ainsi sur la base des résultats obtenus, l'Etat ne doit pas se concentrer uniquement sur un attribut déterminant. Mais il doit faire un dosage équilibré de ces déterminants pour obtenir plus de partenaires pour le développement du secteur de riz et du maïs.

Selon les résultats de l'analyse des moyennes des scores d'importance accordées à chaque facteur, les facteurs tels que l'équilibre commerciale et la gestion des risques ont été mentionnés. Et d'après les résultats obtenus des déterminants, la gestion des risques et la création d'emplois respectivement classés sixième et septième ont été évoqués. Par conséquent, l'Etat dans le recours des partenariats public-privé, doit tenir compte de ces facteurs qui ne sont pas à négliger dans la quête d'un partenariat solide et durable.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2 :

Au terme de cette partie empirique qui a tourné autour de la méthodologie, nous avons d'abord, présenté dans un premier chapitre, l'échelle utilisée pour mesurer les différentes variables qui ont fait l'objet de nos travaux, puis les différentes études menées afin répondre à nos questions de recherche ; à savoir une étude exploratoire documentaire, une étude qualitative et une étude quantitative.

Dans le deuxième chapitre, la présentation et l'analyse des résultats obtenus ont permis d'identifier les déterminants du recours des contrats PPP. Ainsi, il ressort qu'en plus des dimensions transactionnelles et économiques révélées par la littérature, l'aspect socio-relationnel constitue des déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et le maïs.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif principal de ce travail était d'identifier les principaux déterminants du recours des contrats PPP pour le riz et maïs en Côte d'Ivoire.

Pour mener à bien cette étude nous avons cherché à identifier les facteurs qui sont importants du recours des contrats PPP. Ensuite parmi ces facteurs importants dans le choix des parties prenantes, identifier ceux qui sont déterminants.

La réponse aux questions de l'étude a nécessité une approche théorique et conceptuelle des partenariats public-privé qui a servi de point d'ancrage à ce travail.

Pour atteindre notre objectif, notre démarche méthodologique s'est faite en trois étapes : une étude documentaire, une étude qualitative et une quantitative. Les documents, articles et ouvrages portant sur notre thématique ont permis nos questions d'étude relative aux déterminants du recours des contrats PPP ainsi que la formulation des questions sur lesquelles ont porté les entretiens avec des personnes concernées. L'étude qualitative a eu pour objectif de faire ressortir les facteurs qui sont importants du recours des partenariats public-privé. La collecte des données à ce niveau a consisté à la réalisation d'entretiens semi-directifs à l'aide d'un guide d'entretien qui fut précédée de la constitution de notre échantillon (20 personnes).

Après avoir obtenu les facteurs qui déterminent le recours du partenariat public-privé par les interviewés, nous sommes passés à la phase quantitative de notre travail. Cette phase quantitative a eu pour objectif de montrer les facteurs qui sont déterminants pour le partenariat public-privé. Cela a permis à la rédaction d'un questionnaire dual à partir de raisons évoquées par notre échantillon qualitatif de 20 répondants.

Nous avons obtenu 150 questionnaires bien remplis après l'enquête.

La démarche méthodologique que nous mise en œuvre nous a permis de répondre à nos sous questions d'étude qui a donné les résultats suivants. Nos résultats obtenus dans un premier temps au niveau de la phase qualitative font ressortir 11 raisons évoquées pour le recours du partenariat public-privé (voir encadré).

Dans un second temps, ils font apparaître les déterminants. Ces déterminants sont au nombre de cinq (voir tableau 6).

Fort de ces résultats, l'Etat soucieux de la pérennité de l'activité agricole notamment le riz et le maïs, gagnerait à prendre en compte ces déterminants du partenariat public-privé. De plus le calcul des fréquences des déterminants montre que le besoin croissant de la demande nationale en riz et en maïs vient en tête du classement des déterminants.

BIBLIOGRAPHIE

Alpert, M. I. (1980), Unresolved Issues in identification of determinant Attributes, *Advances in Consumer Research*, vol. 7, p. 83-88.

Armand Dayan, Jacques, Separi, Sabine (2004), *Manuel de Gestion*, Vol. 1, Ellipses AUF.

Baillargeon G., Martin (2001), *Méthodes quantitatives et analyses des données*, Quebec.

Beausse, N., & Gonnet, M. (2012), *Partenariats public-privé en Méditerranée : Etat des lieux et recommandations pour développer les PPP dans le financement de projets dans le Sud et l'Est de la Méditerranée*, IPEMED, février.

Coase, R. (1937), *The Nature of The Firm* ; *Economica*.

Danis, Gabriel (2004), *Notes de Recherche sur Les partenariats public-privé (PPP) : mythes, réalités et enjeux* » ; mimeo. Université de Montréal.

Day George S. (1969), A Two Dimensional Concept of Brand Loyalty, *Journal of Advertising Research*, 9,3, P.29-35.

Des Garets V., Lamarque E. et Plichon V. (2003), La relation entreprises-clients : de la fidélité à la dépendance. *Revue Française de Gestion*, vol 29, n°144, P. 23-41.

Evrard Y., Pras B. et Roux E. (2003), *Market : études et recherches en marketing*, 3^eédition édition Dunod.

Glaser, B., Strauss, A. (1967), *The Discover yof Grounded Theory*. Aldine Publishing Company, Hawthorne, NY.

Grawitz M. (1989), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

Hermel, L., (1995), L'organisation du marketing dans le secteur public et son impact sur la formation de la stratégie, *Revue française de marketing*.

Iossa, E, Martimort, D et J. Pouyet (2007), *Partenariats Public-Privé : Quelques Réflexions* mimeo.

Leibenstein, H. (1966), *Economic Theory and organizational analysis*, Ney York, Harper.

Leibenstein, H. (1978), On the Basic Proposition of X-Efficiency Theory, *American economic Review*, P 328-332.

Lévesque, B. (2001), Le partenariat : une tendance lourde de la Nouvelle Gouvernance à l'ère de la mondialisation : enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale ; Montréal.

Martine Hlady Rispal (2002), La méthode des cas, Application à la recherche en gestion, Perspectives marketing, De Boeck Supérieur.

Marty F., A. Voisin, S. Trosa (2006), Les partenariats Privé-Public, Editions la Découverte, Paris.

Ministère de l'agriculture (2014), Investir en Côte d'Ivoire, Projets Partenariats public-privé, Agriculture céréalière, CN-PPP.

Morin, G. (2003), Bacterial formation of tooeleite and mixed As (III)/(V)-Fe (III) gels in the Carnoulès acid mine drainage, France. A XANES, XRD and SEM study. Environ. Sci. Technol

Nicolas Baumard et Dan Sperber (2007), La morale, Terrain. Anthropologie & sciences journals.openedition.org.

Ouattara A. (2003), Marketing en Afrique, concepts et Applications, Star Editions, Bénin, P. 261.

Perrien, Jean, Emmanuel J. Chéron et Michel Zins. (1983), Recherche en marketing : méthodes et décisions Chicoutimi : Gaëtan Morin Éditeur.

Quivy R, Van Campenhoudt L. (2006), Manuel de recherches en Sciences sociales. Dunod, Paris.

Thiétart, R.-A. (2007). Méthodes de recherche en management : Dunod.

Williamson, O (1985), The Economic Institutions of capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting; New York Free Press.

Yaya, Sanni, H (2005), Les partenariats privé-public comme nouvelle forme de gouvernance et alternative au dirigisme étatique : ancrages théoriques et influences conceptuelles, La Revue de l'Innovation : Revue de l'Innovation dans le secteur public, vol. 10.

Yves Lanvin (1990), Amicale des anciens élèves de l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse, Annuaire, 1990, P.76.

ANNEXES

**ANNEXE 1: PROJET N°1 / FICHE PROJETS PPP : EXPLOITATION DE 30 UNITES
DE TRANSFORMATION DE RIZ**

Autorité contractante	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL - OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE (ONDR)
CARACTERISTIQUES GENERALES	
Description sommaire	Le projet consiste en l'exploitation de 30 unités de semi-transformation de riz localement produit (unités financées par Eximbank Inde) dans le but de moderniser, d'accroître la capacité de transformation nationale et de stimuler la production en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. La production de ces unités servira d'input pour les grandes unités de transformation terminale. Le dispositif vient ainsi compléter la chaîne de valeur partant de la production à la commercialisation du riz national raffiné.
Localisation :	• Tout le territoire national
Intérêt du projet	• Meilleure maîtrise de la chaîne de valeur du riz ; • Atteinte de l'autosuffisance en riz à terme.
Coût estimé	• 21 000 M FCFA / 32 M EUR / 42 M USD (1 USD = 500 FCFA)
INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA STRUCTURATION EN PPP	
Périmètre d'activités à confier au partenaire privé • Exploitation et entretien des unités de transformation	Répartition envisagée des investissements • Investissement privé : A définir • Investissement public : A définir
Modalités de rémunération du partenaire • Usagers / Clients privés (unités de transformation terminales)	Type de partenariat envisagé • Partenariat institutionnel (Société à participation publique minoritaire) / Affermage
STATUT DU PROJET	
Etat d'avancement	• Unités de transformation acquises et en cours d'installation
Informations disponibles	• Termes de référence
Prochaine (s) étapes et calendrier	• Etudes de cadrage macro-économique • Rapport sur la compétitivité • Lancement du processus de consultation

ANNEXE 2: PROJET N°4 / FICHE PROJETS PPP : EXPLOITATION DU DOMAINE DE L'ETAT DE 5000 HECTARES POUR LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DE MAIS

Autorité contractante	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
CARACTERISTIQUES GENERALES	
Description sommaire	L'objectif de ce projet est d'exploiter un domaine privé d'environ 5 000 hectares pour la production de maïs dans le nord de la Côte d'Ivoire, afin de combler un déficit de production par rapport à la demande nationale et sous régionale (industriels fabricants d'aliments de bétail, éleveurs, fabricants de bière, consommateurs) estimé à 300 000 tonnes de maïs par an. Le projet intègre également la construction et l'exploitation d'une unité privée de transformation de maïs.
Localisation :	• Région du PORO - Nord de la Côte d'Ivoire
Intérêt du projet	• Accroissement de l'offre de maïs pour les divers utilisateurs nationaux et sous régionaux ; • Amélioration des revenus des producteurs par l'adoption de semences performantes et améliorées.
Coût estimé	40 000 MFCFA / 61 M EUR / 81 M USD (1 USD = 500 FCFA)
INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA STRUCTURATION EN PPP	
Périmètre d'activités à confier au partenaire privé • Financement, construction, exploitation, encadrement des petits producteurs	Répartition envisagée des investissements • Investissement privé: A définir • Investissement public: A définir
Modalités de rémunération du partenaire • Usagers / Clients privés	Type de partenariat envisagé • Exploitation du domaine privé de l'Etat • Exploitation privée de l'unité de production
STATUT DU PROJET	
Etat d'avancement	• Projet en cours d'exécution suite à un accord-cadre signé avec l'Opérateur SIPRA (Société Ivoirienne de Productions Animales) qui valorise actuellement 2000 ha à Dikodougou ; • Mise en place de l'Unité de transformation en phase d'études.
Informations disponibles	• Accord-cadre disponible
Prochaine (s) étapes et calendrier	• Signature de la convention

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA POPULATION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de Master 2 dont le thème est : « **Le recours aux Partenariat Public-Privé en Côte d'Ivoire : analyse des déterminants des contrats agricoles engagés (riz et maïs)** », nous voudrions avoir votre avis sur certains points. Nous vous prions donc d'accepter de répondre aux questions suivantes, sachant que cette étude revêt un caractère purement scientifique et le secret professionnel étant strictement pris en considération :

Nom & Prénoms :

Age :

Sexe :

Profession :

Niveau d'étude :

Contact téléphonique :

- ✓ Utilisez-vous du maïs et ou du riz pour la consommation ou autres ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la quantité du maïs et du riz produite ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la qualité de production du riz et du maïs ? Pourquoi ?
- ✓ Avez-vous besoin de l'assistance ? Pourquoi ?
- ✓ Quelles sont vos attentes des partenariats public-privé ?
- ✓ Comment jugez-vous ce PPP ?

Merci pour votre collaboration !

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES AGENTS DE L'ETAT ET PARTENAIRES PRIVES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de Master 2 dont le thème est : « **Le recours aux Partenariat Public-Privé en Côte d'Ivoire : analyse des déterminants des contrats agricoles engagés (riz et maïs)** », nous voudrions avoir votre avis sur certains points. Nous vous prions donc d'accepter de répondre aux questions suivantes, sachant que cette étude revêt un caractère purement scientifique et le secret professionnel étant strictement pris en considération :

Nom & Prénoms :

Age :

Sexe :

Profession :

Niveau d'étude :

Contact téléphonique :

- ✓ Utilisez-vous du maïs et ou du riz pour la consommation ou autres ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la quantité du maïs et du riz produite ? Pourquoi ?
- ✓ Que pensez-vous de la qualité de production du riz et du maïs ? Pourquoi ?
- ✓ Avez-vous besoin de l'assistance ? Pourquoi ?
- ✓ Quelles sont vos attentes des partenariats public-privé ?
- ✓ Vous avez des partenariats avec une entreprise privée, pouvez-vous nous relater les causes de ces partenariats et nous préciser leurs rôles dans la production du riz et du maïs ?
- ✓ Comment jugez-vous ce partenariat public-privé?

Merci pour votre collaboration !

ANNEXE 5 : LE QUESTIONNAIRE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de Master 2 dont le thème est : « **Le recours aux Partenariat Public-Privé en Côte d'Ivoire : analyse des déterminants des contrats agricoles engagés (riz et maïs)** », nous voudrions avoir votre avis sur certains points. Nous vous prions donc d'accepter de répondre aux questions suivantes, sachant que cette étude revêt un caractère purement scientifique et le secret professionnel étant strictement pris en considération. Sur une échelle de 1 à 5 quelle note donnerez-vous pour chaque raison évoquée.

Votre participation est cruciale pour la finalisation de mon mémoire.

Le but premier de cette étude est de déterminer les facteurs clés du recours des contrats Partenariats Public-Privé dans le contexte agricole, notamment le riz et le maïs en Côte d'Ivoire.

Nous souhaiterions connaître votre opinion afin d'aider l'Etat à progresser et à améliorer ce partenariat public-privé afin de mieux vous satisfaire. Vos réponses sont importantes et nous permettront d'avancer dans ce mémoire.

	Enoncé des déclarations	Très faible importance 1	Faible importance 2	Moyenne importance 3	Grande importance 4	Très grande importance 5
1	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs.					
2	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.					
3	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la création d'emplois.					
4	Le recours des contrats PPP pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale.					
5	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû au prix abordable du riz et du maïs.					
6	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée.					

7	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'équilibre de la balance commerciale.					
8	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la gestion des risques.					
9	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides des brasseries ivoiriennes.					
10	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production.					
11	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides à l'élevage intensif.					

	Enoncé des déclarations	Très faible différence 1	Faible différence 2	Moyenne différence 3	Grande différence 4	Très grande différence 5
1	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'assistance des producteurs.					
2	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.					
3	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la création d'emplois.					
4	Le recours des contrats PPP pour le riz et maïs est dû au besoin croissant de la demande nationale.					
5	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû au prix abordable du riz et du maïs.					
6	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'autosuffisance alimentaire recherchée.					

7	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'équilibre de la balance commerciale.					
8	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à la gestion des risques.					
9	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides des brasseries ivoiriennes.					
10	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû à l'amélioration de la qualité de la production.					
11	Le recours des contrats PPP pour le riz et le maïs est dû aux aides à l'élevage intensif.					

Sexe

Féminin

Masculin

Situation matrimoniale

Célibataire

Marié(e)

Divorcé (e)

veuf (ve)

Tranche d'âges :

15-35 ans

36-45 ans

46-55 ans

56-65 ans

66-75 ans

Niveau d’instruction

Analphabète

Primaire

Secondaire

Supérieur

Quelle est votre situation socio-professionnelle ?

Merci pour votre collaboration !

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	IV
RESUME.....	V
Introduction générale.....	6
Partie 1 : Cadre environnemental de l'étude et revue de la littérature.....	10
Chapitre 1 : Présentation des partenariats public-privé (PPP) en Côte d'Ivoire.....	12
Section 1 : Présentation de l'unité nationale des PPP.....	12
1- Aperçu général des marchés publics en Côte d'Ivoire	12
2- Objectifs et missions du CNP-PP	15
3- Composition du comité National des partenariats public-privé (CN-PP).....	16
Section 2 : Présentation de la stratégie nationale de développement des PPP et secteur du maïs et du riz en Côte d'Ivoire.....	17
1- Présentation de la stratégie de développement des PPP.....	17
2- Portefeuille du CNP-PP.....	18
3- Secteur du maïs et du riz en Côte d'Ivoire.....	11
Chapitre 2 : Revue de la littérature.....	21
Section 1 : Cadre conceptuel de l'étude.....	21
1- Place des PPP dans l'activité économique.....	21
2- Fondements des contrats PPP, avantages et inconvénients.....	23
Section 2 : Cadre théorique et hypothèses de l'étude.....	25
1- Théories mobilisées.....	25
2- Hypothèses de l'étude.....	28
Partie 2 : Phase empirique de l'étude.....	30
Chapitre 3 : Approche méthodologique de l'étude.....	32

Section 1 : Etude documentaire et enquête qualitative.....	32
1- Etude documentaire exploratoire.....	32
2- Enquête qualitative.....	32
Section 2 : Enquête quantitative.....	37
1- Echantillonnage.....	37
2- Questionnaire et son administration.....	38
Chapitre 4 : Analyse des résultats, critiques et suggestions.....	40
Section 1 : Présentation et analyse des résultats.....	40
1- Présentation des résultats.....	40
2- Analyse des résultats.....	51
Section 2 : Critiques et recommandations.....	53
1- Critiques.....	53
2- Recommandations.....	54
Conclusion générale.....	56
Bibliographie.....	58
Annexe.....	61
Table des matières.....	71